

Direction générale déléguée à la formation et à la vie universitaire (DGD FVU)

**Extrait des délibérations  
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique  
de l'Université Grenoble Alpes  
Séance plénière du jeudi 13 juin 2019**

**D03\_130619**

*L'an deux mil dix-neuf, le treize juin à seize heures, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance plénière, dans l'amphithéâtre de la Maison Jean Kuntzmann après convocation légale, sous la présidence de Nicolas LESCA, Vice-président Formation.*

**Point à l'ordre du jour** : Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés

- Création du DU « Conservateur et Bibliothécaire : préparation concours »
- Création du DU Directeur sportif de structure professionnelle de basket-ball
- Création du DU Parcours international LLASIC
- Création du DU Formation Continue Métier Professeur des Écoles
- Modifications des règlements des études de formations non accréditées

**Rapporteur : M. Nicolas LESCA, Vice-Président en charge de la Formation.**

**Membres présents :** Sylviane HENNEBICQ, Thierry MENISSIER, Jean-Luc REBOUD, Viviane CLAVIER, Patricia LADRET, Geneviève NOUYRIGAT, Séverine RUSSET PENKETH, Virginie ZAMPA, Christine CHAUBET, Jacky CUVEX-COMBAZ, Cédric LAURENT, Pierre-André PICHON, Grégory VIAL, Lucie FAYOLLE, Martin OUDART, Emmy MARC.

**Membres représentés :** Dominique RIEU (procuration à Jacky CUVEX-COMBAZ), Michèle ROMBAUT (procuration à Patricia LADRET), Romain TINIERE (procuration à Virginie ZAMPA), Jean-Gabriel VALAY (procuration à Jean-Luc REBOUD), Isabelle DELHOTEL (procuration à Cédric LAURENT), Alain MATTONE (procuration à Séverine RUSSET PENKETH), Mireille JACOMINO (procuration à Sylviane HENNEBICQ), Elise DECEUNINCK (procuration à Martin OUDART).

**Membres absents ou excusés :** tous les autres membres.

La création du DU « Conservateur et Bibliothécaire : préparation concours » est soumise au vote ; le résultat est le suivant :

Membres en exercice	52
Membres présents	16
Membres représentés	8
Nombre de votants	24
Voix favorables	21
Voix défavorables	1
Abstentions	2
Voix non exprimées	0

**Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la création du DU « Conservateur et Bibliothécaire : préparation concours ».**

---

**Membres présents :** Sylviane HENNEBICQ, Thierry MENISSIER, Jean-Luc REBOUD, Viviane CLAVIER, Patricia LADRET, Geneviève NOUYRIGAT, Séverine RUSSET PENKETH, Virginie ZAMPA, Christine CHAUBET, Jacky CUVEX-COMBAZ, Cédric LAURENT, Pierre-André PICHON, Grégory VIAL, Lucie FAYOLLE, Martin OUDART, Emmy MARC, Pierre GILLOIS, Marie MAZENOT.

**Membres représentés :** Dominique RIEU (procuration à Jacky CUVEX-COMBAZ), Michèle ROMBAUT (procuration à Patricia LADRET), Romain TINIERE (procuration à Virginie ZAMPA), Jean-Gabriel VALAY (procuration à Jean-Luc REBOUD), Isabelle DELHOTEL (procuration à Cédric LAURENT), Alain MATTONE (procuration à Séverine RUSSET PENKETH), Mireille

JACOMINO (procuration à Sylviane HENNEBICQ), Elise DECEUNINCK (procuration à Martin OUDART), Valérie CHANAL (procuration à Pierre GILLOIS).

**Membres absents ou excusés :** tous les autres membres.

La création du DU Directeur sportif de structure professionnelle de basket-ball est soumise au vote ; le résultat est le suivant :

Membres en exercice	52
Membres présents	18
Membres représentés	9
Nombre de votants	27
Voix favorables	26
Voix défavorables	0
Abstentions	1
Voix non exprimées	0

**Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la création du DU Directeur sportif de structure professionnelle de basket-ball.**

La création du Parcours international LLASIC est soumise au vote ; le résultat est le suivant :

Membres en exercice	52
Membres présents	18
Membres représentés	9
Nombre de votants	27
Voix favorables	22
Voix défavorables	1
Abstentions	4
Voix non exprimées	0

**Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la création du DU Parcours international LLASIC.**

---

**Membres présents :** Sylviane HENNEBICQ, Thierry MENISSIER, Jean-Luc REBOUD, Viviane CLAVIER, Patricia LADRET, Geneviève NOUYRIGAT, Séverine RUSSET PENKETH, Virginie ZAMPA, Christine CHAUBET, Jacky CUVEX-COMBAZ, Cédric LAURENT, Pierre-André PICHON, Grégory VIAL, Lucie FAYOLLE, Martin OUDART, Emmy MARC, Pierre GILLOIS.

**Membres représentés :** Dominique RIEU (procuration à Jacky CUVEX-COMBAZ), Michèle ROMBAUT (procuration à Patricia LADRET), Romain TINIERE (procuration à Virginie ZAMPA), Jean-Gabriel VALAY (procuration à Jean-Luc REBOUD), Isabelle DELHOTEL (procuration à Cédric LAURENT), Alain MATTONE (procuration à Séverine RUSSET PENKETH), Mireille JACOMINO (procuration à Sylviane HENNEBICQ), Elise DECEUNINCK (procuration à Martin OUDART), Valérie CHANAL (procuration à Pierre GILLOIS).

**Membres absents ou excusés :** tous les autres membres.

La création du DU Formation Continue Métier Professeur des Écoles (COMÉPÉ) est soumise au vote ; le résultat est le suivant :

Membres en exercice	52
Membres présents	17
Membres représentés	9
Nombre de votants	26
Voix favorables	24
Voix défavorables	0
Abstentions	2
Voix non exprimées	0

**Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la création du DU Formation Continue Métier Professeur des Écoles (COMÉPÉ).**

---

**Membres présents :** Sylviane HENNEBICQ, Thierry MENISSIER, Jean-Luc REBOUD, Viviane CLAVIER, Patricia LADRET, Geneviève NOUYRIGAT, Séverine RUSSET PENKETH, Virginie ZAMPA, Christine CHAUBET, Jacky CUVEX-COMBAZ, Cédric LAURENT, Pierre-André PICHON, Grégory VIAL, Lucie FAYOLLE, Martin OUDART, Emmy MARC, Pierre GILLOIS, Marie MAZENOT.

**Membres représentés :** Dominique RIEU (procuration à Jacky CUVEX-COMBAZ), Michèle ROMBAUT (procuration à Patricia LADRET), Romain TINIERE (procuration à Virginie ZAMPA), Jean-Gabriel VALAY (procuration à Jean-Luc REBOUD), Isabelle DELHOTEL (procuration à Cédric LAURENT), Alain MATTONE (procuration à Séverine RUSSET PENKETH), Mireille

JACOMINO (procuration à Sylviane HENNEBICQ), Elise DECEUNINCK (procuration à Martin OUDART), Valérie CHANAL (procuration à Pierre GILLOIS).

**Membres absents ou excusés :** tous les autres membres.

Les modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des formations non accréditées présentées sont soumises au vote ; le résultat est le suivant :

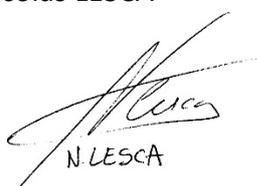
Membres en exercice	52
Membres présents	18
Membres représentés	9
Nombre de votants	27
Voix favorables	24
Voix défavorables	2
Abstentions	1
Voix non exprimées	0

**Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des formations non accréditées présentées.**

Fait à St Martin d'Hères, le 27 juin 2019

Pour le Président et par délégation  
Le Vice-président en charge de la Formation

Nicolas LESCA



N. LESCA

*Publié le : 19/07/2019*

*Transmis au Rectorat le : 19/07/2019*

**ANNEXES DE L'EXTRAIT DES  
DÉLIBÉRATIONS  
N°D03\_130619**

**Année universitaire concernée :** 2019-2020

**Composante : Médiat Rhône-Alpes**

Départements : 38 et 69

**Domaine de la formation (ALL – DEG – SHS – STS) : SHS**

**Intitulé de la formation : Diplôme d'université Conservateur et Bibliothécaire : préparation aux concours**

**Type de formation :** DU

**Etablissement(s) partenaire(s) :**

**Responsables pédagogiques :**

Marie-Madeleine Saby : Directrice de Médiat Rhône-Alpes, Responsable pédagogique du DU

Laurence Khamkham : Responsable pédagogique de la session sur le site de Lyon

Deux groupes de formation sont ouverts chaque année à Médiat Rhône-Alpes : un sur le domaine universitaire de Saint Martin d'Hères, l'autre sur le Campus de l'université de Lyon 1 à la Doua - Villeurbanne

**Régime (FI/FC) :** FI X FC X

**Modalités :** Présentiel

**Effectif prévisionnel formation initiale :** 20 étudiants (Médiat Rhône Alpes Grenoble et Lyon) + 20 étudiants Master Métier du livre et de l'édition

**Effectif prévisionnel formation continue (y compris contrat pro) :** 25 étudiants

**Date validation en Conseil de composante :** 14 décembre 2018

(Préalable obligatoire avant passage en CFVU)

## Présentation générale de la formation

**Définition et objectifs de la formation :**

Il s'agit d'une préparation aux concours de conservateur et de bibliothécaire (Fonction publique de l'Etat et Fonction publique territoriale)

**Motivations et positionnement au regard de l'offre de formation existante (locale et nationale) :**

Médiat Rhône-Alpes assure cette préparation depuis 1987 sans diplomation. Cette formation fait partie des missions principales du CRFCB (Centre régional de formation aux carrières des bibliothèques) qui déploie ses activités sur l'ensemble de la région à partir de deux sites (Grenoble et Lyon). Il n'existe pas d'autre préparation dans la région en présentiel. A l'échelle nationale, seuls quatre autres CRFCB proposent des préparations similaires (Paris, Bordeaux, Rennes, Lille). Deux universités proposent des cursus intégrant des préparations aux concours des

bibliothèques (université Paul Valéry, Montpellier ; IUT Nancy-Charlemagne) ; cependant les concours de catégorie A ne sont pas les seuls visés.

La transformation de la préparation existante aux concours de bibliothécaire et conservateur en diplôme d'université permettra d'accroître l'attractivité de la formation, non seulement en région mais sur un rayon grand Sud-Est. Les étudiants, qu'ils réussissent les concours immédiatement à la sortie de la préparation ou ultérieurement, pourront faire valoir leurs connaissances et leurs compétences acquises dans cette formation de haut niveau pour postuler sur des emplois de cadres des bibliothèques. La validation par un DU de l'UGA sera un atout pour leur recrutement. Les bons résultats aux différents concours des étudiants préparés par Médiat Rhône-Alpes sont reconnus à l'échelon national : en 2018, 11 étudiants de Médiat Rhône-Alpes ont été admis sur 60 postes ouverts en catégorie A. Les étudiants non admis l'année de la préparation réussissent souvent un des concours dans les 3 ans qui suivent.

Le DU Conservateur et bibliothécaire est de niveau 1 (bac + 5).

A noter que le groupe des étudiants sur le site de Grenoble est intégré au parcours Métiers des bibliothèques du master Métiers du livre et de l'édition de l'UGA. Sur le site de Lyon, il n'existe pas de master intégrant la préparation aux concours de catégorie A des métiers des bibliothèques.

***Le DU Conservateur et Bibliothécaire : préparation aux concours, de l'université de Grenoble Alpes, sera le seul DU en France spécifiquement dédié à la préparation aux concours de catégorie A pour la filière des bibliothèques.***

#### **Objectifs pédagogiques et compétences à acquérir**

- **Objectifs**

La formation propose d'acquérir les connaissances et les compétences indispensables à la réussite des concours :

- Conservateur des bibliothèques de la fonction publique de l'Etat
- Conservateur des bibliothèques de la fonction publique territoriale
- Bibliothécaire de la fonction publique de l'Etat
- Bibliothécaire de la fonction publique territoriale

La formation prépare au tronc commun de ces quatre concours :

- Epreuve de composition de culture générale ou professionnelle
- Epreuve de note de synthèse
- Epreuves orales : entretien de motivation professionnelle et/ ou entretien de culture générale

La formation permet de développer une culture professionnelle, d'affiner son projet professionnel et de faciliter l'insertion professionnelle.

- **Compétences**

- Acquérir les notions essentielles de culture générale et de culture professionnelle correspondant aux programmes des concours.
- Développer ses compétences rédactionnelles et de communication orale.
- Savoir synthétiser et hiérarchiser l'information du dossier de l'épreuve de note de synthèse, en fonction du sujet à traiter.

- Savoir analyser un sujet de dissertation de culture générale pour proposer une argumentation structurée et illustrée
- Savoir rédiger et soutenir un rapport de stage.
- Savoir s'intégrer dans une équipe et s'insérer dans le projet d'un établissement dans le cadre du stage.

## Le public visé

Toute personne (étudiants ou professionnels) souhaitant préparer les concours externes ou internes des bibliothèques (catégorie A) et réunissant les conditions d'accès à ces concours.

## Débouchés professionnels (exemples)

Postes d'encadrement dans les bibliothèques des universités, à la Bibliothèque nationale de France, à la Bibliothèque publique d'information, dans les bibliothèques des grands musées (Muséum d'histoire naturelle, bibliothèque de la réunion des musées nationaux,...) et des grandes écoles (ENS, Ecole des mines, Centrale, école nationale des chartes...), des grands établissements (CNAM, Institut de France, ...), dans les bibliothèques des ministères et en administration centrale, dans les bibliothèques des instituts français à l'étranger...

Postes de directeurs, chefs de départements ou de service de bibliothèques municipales, intercommunales et départementales, bibliothèques de la ville de Paris,...

Les lauréats des concours de conservateurs et de bibliothécaires d'Etat ont le statut de fonctionnaires stagiaires. Ils sont formés à l'ENSSIB ou à l'INET, grandes écoles d'application.

## Organisation des enseignements

**Période de la formation** : de septembre à fin septembre

**Durée de la formation** : La préparation se déroule sur une ou deux années, selon le choix des candidats et en accord avec la commission d'admission

### **Volume horaire de la formation** :

Tronc commun du DU : 180 heures et 140 heures de stage (minimum)

Evaluations (8 notes de synthèse et 8 dissertations) : 72 heures

UE optionnelle : 48 heures (Langues, Histoire du livre)

L'UE optionnelle est proposée à Grenoble en partenariat avec le master Métiers du livre et de l'édition ; le choix des langues dépend des options choisies au concours.

**Formation semestrialisée** (si oui quel semestre concerné) :

Non

## STAGES:

Oui **X**

**Durée** : 140 heures

**Période** : à partir du début de l'année universitaire et jusqu'à mi-septembre de l'année suivante.

## Conditions d'accès

### Recevabilité des candidatures :

Sont admis à présenter une candidature devant le jury d'admissibilité, les candidats réunissant les conditions d'accès aux concours de catégorie A de la fonction publique de la filière bibliothèque.

### Conditions d'admission :

Les dossiers de candidature sont à renvoyer à Médiat Rhône-Alpes. Un jury souverain d'admissibilité se réunit pour examiner les dossiers et statuer sur chaque candidature. Les critères de sélection sont : CV, lettre de motivation, résultats universitaires. Le cas échéant, les candidats pourront être convoqués à un entretien avec l'équipe pédagogique

## Droits d'inscription

**Tarifs Formation initiale** : 1 an : 468 euros ; en 2 ans : 234 euros / an

**Tarifs Formation continue** : 1 an : 468 euros ; en 2 ans : 234 euros / an

Joindre l'annexe financière (dgdvfu\_annexe\_fin\_creation\_DUDIU\_201901)

**Année universitaire :** 2019-2020

**Composante :** Médiat Rhône Alpes

**Fiche validée :** Oui

**Statut de la formation :** Modification Création

## Formation

Intitulé de la formation : Diplôme d'université Conservateur et Bibliothécaire : préparation aux concours

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR : 14/12/2018

Date de passage en CFVU : 11/04/2019

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Marie-Madeleine SABY

Régime : Formation initiale;Formation continue

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale	32	40
Formation continue	18	25
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Formation permanente		

Préciser le niveau de la formation : Niveau I (Master, DE, DESS, Diplôme d'ingénieur, Doctorat, HDR)

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Dépôt RNCP : Non

Date dépôt RNCP :

# I. Dispositions générales

## Article 1 : Définition et objectifs de la formation

### •Objectifs

La formation propose d'acquérir les connaissances et les compétences indispensables à la réussite des concours :

Conservateur des bibliothèques de la fonction publique de l'Etat

Conservateur des bibliothèques de la fonction publique territoriale

Bibliothécaire de la fonction publique de l'Etat

Bibliothécaire de la fonction publique territoriale

La formation prépare au tronc commun de ces quatre concours :

Epreuve de composition de culture générale ou professionnelle

Epreuve de note de synthèse

Epreuves orales : entretien de motivation professionnelle et/ ou entretien de culture générale

La formation permet de développer une culture professionnelle, d'affiner son projet professionnel et de faciliter l'insertion professionnelle.

### •Compétences

-Acquérir les notions essentielles de culture générale et de culture professionnelle correspondant aux programmes des concours.

-Développer ses compétences rédactionnelles et de communication orale.

-Savoir synthétiser et hiérarchiser l'information du dossier de l'épreuve de note de synthèse, en fonction du sujet à traiter.

-Savoir analyser un sujet de dissertation de culture générale pour proposer une argumentation structurée et illustrée

-Savoir rédiger et soutenir un rapport de stage.

-Savoir s'intégrer dans une équipe et s'insérer dans le projet d'un établissement dans le cadre du stage.

La formation se déroulera sur deux sites : Lyon campus la Doua et Grenoble campus Saint Martin d'Hères.

## Article 2 : Conditions d'accès

### 2.1 Recevabilité des candidatures

Sont admis à présenter une candidature devant la commission d'admission, les candidats réunissant les conditions d'accès aux concours de catégorie A de la fonction publique de la filière bibliothèque.

## 2.2 Conditions d'admission

Les dossiers de candidature sont à renvoyer à Médiat Rhône-Alpes. Une commission d'admission se réunit pour examiner les dossiers et statuer sur chaque candidature. Les critères de sélection sont : CV, lettre de motivation, résultats universitaires. Le cas échéant, les candidats pourront être convoqués à un entretien avec l'équipe pédagogique.

## II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

### Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : de septembre à fin septembre

Durée de la formation : La préparation se déroule sur une ou deux années, selon le choix des candidats et en accord avec la commission d'admission

Formation semestrialisée : Non

Volume horaire de la formation : Tronc commun du DU : 180 heures et 140 heures de stage (minimum). TP entraînements aux épreuves : 72 heures. UE optionnelle : 48 heures (Langues, Histoire du livre)

Nombre d'ECTS :

*Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.*

### Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

MCC revu MMS 7 mars Vers déf.xlsx

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Si la formation ne possède pas de tableau MCC, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Si la formation comporte des enseignements mutualisés avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

L'UE 4 correspond à des enseignements mutualisés avec le Master métiers du livre et des bibliothèques de l'UGA. Cette UE est optionnelle et elle est accessible aux étudiants du site Grenoblois. Les langues proposées à Grenoble sont l'anglais, le latin, le grec.

### Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Oui

Durée du stage : La durée minimum du stage sera de 140 heures

Période du stage : De septembre à fin septembre N+1

Modalité de stage : Dans le cas où le DU serait suivi en deux ans, des conventions de stage pourront être délivrées chaque année.

*Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.*

### **Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré**

#### Mémoire :

Rapport de stage : Rédaction d'un rapport de stage présentant l'établissement d'accueil, les principales missions confiées, et proposant une prise de recul par rapport à cette immersion professionnelle. Le projet professionnel sera développé en fin de rapport.

Une soutenance devant jury sera faite.

#### Projets tuteurés :

### **Modalités d'examen**

#### Assiduité aux enseignements :

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (cours, visites, stages, exercices sur table..) est obligatoire. Toute absence doit être justifiée dans les huit jours à compter du début de l'absence auprès du secrétariat de Médiat Rhône Alpes.

Un nombre d'absences supérieur à huit jours entraîne :

- Pour les stagiaires en formation continue, la non délivrance de l'attestation de suivi de formation et l'envoi d'un courrier au responsable hiérarchique et/ou à l'organisme de prise en charge.
- Pour les étudiants et stagiaires en formation initiale, l'envoi d'un courrier au responsable hiérarchique et/ou à l'organisme de prise en charge et/ou au service de scolarité de l'université d'appartenance.

Un étudiant cumulant plus de trois absences injustifiées ne sera pas admis à se présenter à l'évaluation suivante.

Par ailleurs, tout étudiant et stagiaire arrivant en retard (au début des cours, ou après la pause), est exclu de la séance et ce retard est traité comme une absence.

Tout départ avant la fin des cours sera également traité comme une absence.

#### Absences aux examens :

Les étudiants et les stagiaires sont tenus de se présenter aux devoirs sur table (ayant valeur d'évaluation).

Toute absence injustifiée à une épreuve entraîne une note nulle (égale à zéro).

Les personnes pouvant justifier leur absence à un devoir peuvent, sur décision de la direction de Médiat Rhône Alpes, bénéficier d'un rattrapage.

L'absence à une épreuve de rattrapage entraîne, quel que soit le motif, une note nulle (égale à zéro).

En cas de fraude, de tentative de fraude, ou de plagiat avéré, seule la section disciplinaire est compétente pour prononcer des sanctions à l'égard des étudiants.

Les étudiants et les stagiaires sont tenus de respecter la date de rendu des devoirs. Tout retard injustifié des travaux à rendre entraîne une note nulle (égale à zéro).

### III. Résultats

#### **Article 5 : Jury**

*La composition du jury est déléguée au directeur de la composante par décision du Conseil d'Administration de l'UGA, en date du 20 mai 2016.*

La délivrance du diplôme est prononcée par un jury souverain d'au moins trois membres : la directrice de Médiat ou son représentant, le responsable pédagogique de la formation du site de Lyon, et un enseignant de la formation.

A la fin de l'année universitaire, après les soutenances des rapports de stages, le jury se réunit pour statuer sur la réussite au diplôme.

#### **Article 6 : Conditions de validation de la formation**

Sont déclarés admis les candidats ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 :

- pour les UE1, UE2 et UE3 pour les étudiants inscrits sur le site de Lyon
- pour les UE1, UE2, UE3 et UE4 pour les étudiants inscrits sur le site de Grenoble

ET pour chaque UE une moyenne minimum de 08/20.

#### **Article 7 : Redoublement**

Le redoublement ne peut être accepté qu'avec un changement de site de formation.

Il sera accordé sur décision de la direction de Médiat Rhône Alpes.

## IV. Frais de scolarité

### **Article 8 : Frais de scolarité**

Tarifs Formation initiale : 1 an : 468 euros ; en 2 ans : 234 euros / an

Tarifs Formation continue : 1 an : 468 euros ; en 2 ans : 234 euros / an

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Formation permanente :

Exonération :

## V. Dispositions diverses

### Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

Médiat Rhône Alpes, centre régional de formation aux métiers des bibliothèques, service pédagogique inter-universitaire de l'Université Grenoble Alpes organise un Diplôme Universitaire décliné en formation initiale et en formation continue intitulé : "Diplôme d'université Conservateur et Bibliothécaire : préparation aux concours".

La gestion du diplôme (pédagogique, administrative et financière) est assurée par Médiat Rhône Alpes.

Le responsable de la formation est la directrice de Médiat Rhône Alpes : Marie-Madeleine SABY.

Pour le site de Grenoble, Marie-Madeleine SABY est la responsable pédagogique, et Nadège Ambregni est la secrétaire de la formation.

Pour le site de Lyon, Laurence Khamkham est la responsable pédagogique, et Nathalie Mascarell est la secrétaire de la formation.

La formation se déroule sur les deux sites de Médiat Rhône Alpes à Grenoble et à Lyon sauf si le nombre global de candidats s'avérait insuffisant.

La formation s'étend sur une ou deux années universitaires à raison de deux jours ou un jour par semaine et comprend des cours, des visites d'établissements et un stage.

L'enseignement est assuré par l'équipe pédagogique de Médiat Rhône Alpes, par des professionnels du livre et de la documentation, des enseignants chercheurs, et des formateurs indépendants.

En cas d'abandon de la formation, l'étudiant ou l'organisme financeur sera facturé au prorata du nombre d'heures de formation ayant eu lieu à la date de réception du courrier d'abandon.

Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)						Cours mutualisé	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES							NOMBRE D'HEURES						
											1ère session					Session de rattrapage					CM	TD	CM/TD	TP
											Contrôle Continu (CC)	Coef. (1) ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %				
<b>SEMESTRE 1 et 2</b>																								
<b>UE 1 Culture et société (1)</b>								O										81	0		36			
<b>Tronc commun :</b>								O																
Méthodologie de la note de synthèse											1							29			16			
Dossiers de culture générale											1							52			20			
<b>UE 2 Culture et société (2)</b>								O										81	0		36			
<b>Tronc commun :</b>								O																
Méthodologie de la note de synthèse											1							28			16			
Dossiers de culture générale											1							53			20			
<b>UE 3 Construire son projet professionnel</b>								O										0	18					
Méthodologie des épreuves orales (culture générale et motivation professionnelle)								O			1								15					
<b>Stage 140 minimum</b>																								
Méthodologie du stage et du mémoire																			3					
Rapport de stage								O			1													
Soutenance (30 minutes)								O			1													
<b>UE 4 Options</b>								F										48*	0					
Histoire du livre								F			1							24*						
Langues								F			1							24*						
228 heures de formation (180h (162CM +18TD) + 48h) + 72 H TP entraînements aux épreuves (devoirs sur table) + 140 h stage																								
Total ECTS / Semestre												Total Nbre d'heures						162,00	18,00		72,00			

**Commentaire :** Les enseignements de l'UE 4 sont mutualisés avec le Master MDLE à Grenoble  
Session unique

Condition d'obtention du diplôme : moyenne générale des UE1 + UE 2 + UE3 >=10 pour les étudiants inscrits sur le site de Lyon  
; moyenne générale des UE1 + UE 2 + UE3 + UE4 >=10 pour les étudiants inscrits sur le site de Grenoble

ET pour chaque UE : moyenne minimum de 8/20

<b>GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION (Offre non accréditée) (Public MIXTE )</b>			
<i>DU conservateur - bibliothécaire : préparation au concours- MEDIAT</i>		Nombre de stagiaires	<b>65</b>
	Nombre contrat pro	Tarif fc	
	Nombre de FC	Tarif fc	<b>468</b>
	Nombre d'étudiants	Tarif FI	<b>468</b>
	Nombre heures apprenants		<b>360</b>
<b>RECETTE FC</b>			<b>11 700 €</b>
<b>RECETTE FI</b>			<b>18 720 €</b>
<b>AUTRES RECETTES</b>			<b>2 500 €</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL</b>			<b>32 920 €</b>
<b>COÛTS DIRECTS</b>			
<b>COÛTS Enseignement Heures de formation</b>			
		Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure
			Coût total des heures de formation
	Heures TD Pondérées (EC-EA-HC-Vacations)	36	43 €
	Heures CM (=TD*1,5)	324	65 €
			0 €
<b>CHARGES DIRECTES HORS ENSEIGNEMENT</b>			
<b>Responsabilité pédagogique, encadrement, tutorat</b>			
	Heure TD. enseignant, hors enseignement (EC et EA)		54 €
	Heure TD Enseignant (HC) (corrections et soutenances)	190	43 €
	Heure TD vacataire		59 €
			0 €
<b>Accueil, orientation, accompagnement, ingénierie pédagogique FC</b>			
	Heure CAT A par stagiaire	109	34 €
	Heure CAT B par stagiaire		28 €
	Heure CAT C par stagiaire	147	23 €
	Cout moyen Biatos par stagiaire		28 €
	Autres (honoraires de formation...)		0 €
<b>Charges directes de la composante (Pack1)</b>			
	Charges directes de masse salariale adm et financière		
	Charges directes de fonctionnement		
<b>Autres charges directes DFCA</b>			
	Charges directes de masse salariale		0 €
	Charges directes de fonctionnement		0 €
<b>TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION</b>			<b>30 705 €</b>
<b>COÛTS SPECIFIQUES</b>			
	- Frais publicitaires (insertion catalogue, frais de site web, envoi publicitaire, envoi brochures...)		
	- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)		
	- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)		
	- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)		
	- Autres frais spécifiques		
<b>TOTAL COÛTS SPECIFIQUES</b>			
<b>I - TOTAL COÛTS DIRECTS</b>			<b>30 705 €</b>
<b>II - TOTAL COÛTS INDIRECTS "FORFAITAIRES" (6% des recettes = prélèvement FC)</b>			<b>1 975 €</b>
<b>III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS INDIRECTS (II)</b>			<b>32 681 €</b>
<b>MARGE SUR COÛTS COMPLETS (doit être &gt; 0)</b>		<b>0,7%</b>	<b>240 €</b>

**Année universitaire concernée :** 2019-2020

Date de la demande 7/05/2019

**Composante :** STAPS

Département (le cas échéant) :

**Responsable pédagogique :** Jean-Philippe Heuzé

**Domaine de la formation** (ALL – DEG – SHS – STS) : SHS

**Intitulé de la formation :** DU directeur sportif de structure professionnelle de basketball

**Type de formation :**  DU  DIU

**Etablissement(s) partenaire(s) :** Aucun

**Régime (FI/FC) :**  FI  FC

**Modalités :**  Présentiel  EAD

**Effectif prévisionnel formation initiale :**

**Effectif prévisionnel formation continue (y compris contrat pro) : 11**

**Date validation en Conseil de composante :** 11 avril 2019

(Préalable obligatoire avant passage en CFVU)

## Présentation générale de la formation

### Définition et objectifs de la formation :

- Motivations et positionnement au regard de l'offre de formation existante (locale et nationale)

La création de cette formation répond à une demande exprimée par le milieu professionnel du basketball. Suite à des assises nationales organisées en août 2017 (23-24), les entraîneurs professionnels de basketball ont constaté qu'une nouvelle fonction émergeait dans les clubs professionnels : la fonction de directeur sportif. Les entraîneurs professionnels ont donc souhaité la création d'une formation leur permettant d'acquérir des compétences professionnelles nécessaires à l'exercice de cette nouvelle fonction. A leur connaissance, ni la fédération française de basketball, ni le ministère de la jeunesse et des sports ne proposent de formation destinée à devenir directeur sportif.

Le niveau professionnel (Jeep Elite, PRO B, Ligue féminine de basket, Ligue féminine 2) et semi-professionnel (Nationale masculine 1, Nationale féminine 1) représente 108 clubs en France, soit près de 260 entraîneurs potentiellement intéressés par cette formation.

De plus, le syndicat des coaches de basket, partenaire de la formation, entretient des relations privilégiées avec les syndicats d'entraîneurs professionnalisés dans d'autres sports collectifs. Les milieux professionnels du handball et du rugby ont déjà fait part de leur intérêt pour ce futur DU.

Enfin, dans le cadre de la nouvelle offre de formation de l'UFR STAPS (contractualisation 2021-2025), il est probable que le parcours entraînement et optimisation de la performance sportive puisse

mutualiser avec ce DU les enseignements de l'UE 3 (management des RH et gestion de projets), la composante souhaitant positionner ce parcours de master sur la fonction de cadre sportif de haut niveau.

- Objectifs pédagogiques et compétences à acquérir

**Objectifs pédagogiques :**

La formation a pour objectif de permettre aux stagiaires de développer les compétences nécessaires à l'exercice de la fonction de directeur sportif d'une structure professionnelle de basketball. Le directeur sportif assure la coordination technique et/ou sportive du club de basketball (exemple : coordination de l'encadrement de l'ensemble des équipes, planification et suivi des formations d'officiels et du personnel d'encadrement technique), en coordination avec les autres secteurs du club (exemple : marketing, communication, finances, juridique). Auprès de l'équipe professionnelle, il intervient dans la recherche et le recrutement de nouveaux joueurs, les négociations avec les agents, la gestion des calendriers des compétitions, la préparation de l'homologation auprès de la ligue professionnelle, en concertation avec l'entraîneur.

**Compétences à acquérir :**

- Elaborer et diriger un projet de performance sportive.
- Déterminer des objectifs et les moyens à mettre en œuvre.
- Savoir analyser les facteurs sportifs et organisationnels de la performance.
- Concevoir des dispositifs de renforcement et d'évaluation des compétences dans les différentes fonctions.
- Coordonner l'évaluation et le recrutement des joueurs en centre de formation.
- Fixer le cadre légal administratif entre la structure et les joueurs du centre de formation.
- Coordonner la mise en place des moyens scolaires, sportifs et logistiques des joueurs du centre de formation.
- Organiser et gérer le secteur sportif et ses ressources humaines.
- Construire un cadre éthique, déterminer des valeurs en assurant la diffusion et le respect au sein du club.
- Accompagner ses collaborateurs dans leur développement.
- Gérer les ressources financières mises à disposition par le club.
- Développer des synergies avec les différents services/secteurs du club.
- Communiquer avec le président, le conseil d'administration et l'entraîneur.
- Connaître les cadres juridiques.

- Le public visé

Le diplôme d'université est accessible en formation continue (demandeurs d'emplois ou salariés) aux candidats justifiant d'une activité de management ou d'encadrement de personnes et/ou d'équipes pendant une durée cumulée d'au moins deux ans : entraîneurs principaux d'équipes évoluant dans une ligue professionnelle ; entraîneurs membres d'un staff d'une équipe évoluant dans une ligue professionnelle ; entraîneurs responsables de centres de formation agréés ; entraîneurs managers d'équipes utilisant des joueurs salariés ; entraîneurs spécifiques de joueurs et/ou d'équipes disputant des compétitions comprenant des joueurs salariés.

Le diplôme d'université est également accessible aux candidats justifiant d'une expérience dans le basketball professionnel : joueurs professionnels, autres professionnels (exemple : agents, journalistes sportifs, administratifs, etc.).

- Débouchés professionnels : directeur sportif d'une structure professionnelle de basketball

## Organisation des enseignements

Période de la formation : septembre à juin

Durée de la formation : 1 an

Volume horaire de la formation : 222 heures

Formation semestrialisée (si oui quel semestre concerné) : Non

### STAGES:

Oui  Non

Durée : 300 heures

Période : volume horaire à réaliser au cours de l'année universitaire, entre octobre et juin

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

## Conditions d'accès

### Recevabilité des candidatures :

Le dépôt de candidature se fait en adressant un curriculum vitae, une lettre de motivation et un document attestant de l'une des conditions précitées au secrétariat du diplôme (cf., ci-dessous), soit par courriel, soit par courrier postal.

### **Gestion administrative du diplôme :**

Aurélie GOYER

UFR STAPS

Université Grenoble Alpes

CS 40700

38058 Grenoble cedex 9

tél. 04 76 63 50 70

courriel : aps-recrutement@univ-grenoble-alpes.fr

### Conditions d'admission :

Une commission d'examen des candidatures détermine les candidats retenus pour la formation.

Des allègements de formation seront étudiés au cas par cas par la Direction de la Formation Continue et de l'Alternance de l'Université Grenoble Alpes.

### Droits d'inscription

Joindre l'annexe financière (dgdfvu\_annexe\_fin\_creation\_DUDIU\_201901)

Tarifs Formation initiale : Pas de public en formation initiale

Tarifs Formation continue : 4500 euros

Avez-vous sollicité l'Ingénieur conseil DFCA (Pack 2) ou le Référent FC en composante (Pack 1) pour l'élaboration du tarif défini :            Oui             Non

## **D.U. Directeur Sportif de Structure Professionnelle de Basket-Ball**

---

### **Organisation**

---

La formation est organisée sur une année universitaire, de septembre à juin. Elle comprend 222 heures d'enseignement et un stage de 300 heures.

La formation se déroule de septembre à décembre à Limoges (CHEOPS 87), puis au sein de l'Université Grenoble Alpes de janvier à juin.

Les enseignements sont regroupés sur 2 jours par quinzaine. Le stage se déroule en alternance avec les cours, pendant l'année universitaire. Il doit être réalisé au sein d'un club de basket-ball accueillant des joueurs/ses professionnels/les.

Le stage fait l'objet d'un rapport et d'une soutenance devant un jury composé d'au moins deux membres : un représentant de l'université délivrant le diplôme et un représentant du secteur professionnel du basket-ball.

Le diplôme est acquis par validation du stage et du rapport soutenu devant un jury, par l'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20.

### **Le métier**

---

Le directeur sportif / la directrice sportive assure la coordination technique et/ou sportive du club de basket-ball (exemple : coordination de l'encadrement de l'ensemble des équipes, planification et suivi des formations d'officiels et du personnel d'encadrement technique), en coordination avec les autres secteurs du club (exemple : marketing, communication, finances, juridique).

Auprès de l'équipe professionnelle, il/elle intervient dans la recherche et le recrutement de nouveaux joueurs, les négociations avec les agents, la gestion des calendriers des compétitions, la préparation de l'homologation auprès de la ligue professionnelle, en concertation avec l'entraîneur.

### **Compétences**

---

- Elaborer et diriger un projet de performance sportive.
- Déterminer des objectifs et les moyens à mettre en œuvre.
- Savoir analyser les facteurs sportifs et organisationnels de la performance.
- Concevoir des dispositifs de renforcement et d'évaluation des compétences dans les différentes fonctions.
- Coordonner l'évaluation et le recrutement des joueurs en centre de formation.

- Fixer le cadre légal administratif entre la structure et les joueurs du centre de formation.
- Coordonner la mise en place des moyens scolaires, sportifs et logistiques des joueurs du centre de formation.
- Organiser et gérer le secteur sportif et ses ressources humaines.
- Construire un cadre éthique, déterminer des valeurs en assurant la diffusion et le respect au sein du club.
- Accompagner ses collaborateurs dans leur développement.
- Gérer les ressources financières mises à disposition par le club.
- Développer des synergies avec les différents services/secteurs du club.
- Communiquer avec le président, le conseil d'administration et l'entraîneur.
- Connaître les cadres juridiques.

## Programme

---

Les enseignements, comprenant des connaissances théoriques et pratiques, visent à développer des compétences nécessaires à l'exercice de la fonction de directeur/trice sportif/ve.

**UE1 : Organisation juridique du sport et gestion financière de structures professionnelles - 72 heures** : Contexte institutionnel / Mouvement sportif / Entourage juridique et conventionnel / Profession réglementée / Statut des clubs / Mécanismes de participation aux compétitions / Homologations / CCG.

**UE2 : Basket-ball professionnel international – 24 heures – et Anglais professionnel du basket-ball – 42 heures** : Institutions internationales / Compétitions européennes et mondiales / Niveaux technico-tactiques.

**UE3 : Management des Ressources humaines et gestion de projet – 84 heures** : Gestion d'une équipe (rôles, leadership, motivation, communication, gestion des conflits, planification, réalisation, évaluation, ajustement, etc) / Gestion d'un projet (mise en place d'une équipe, élaboration et pilotage du projet, conduite de réunions).

**UE4 : Stage en milieu professionnel – 300 heures - et rapport de stage** : Elaborer ou conduire un projet relevant des missions d'un directeur sportif/d'une directrice sportive.

## Candidatures

---

Le diplôme d'université est accessible en formation continue (demandeurs d'emplois ou salariés) aux candidats justifiant d'une activité de management ou d'encadrement de personnes et/ou d'équipes pendant une durée cumulée d'au moins deux ans.

- Entraîneurs principaux d'équipes évoluant dans une ligue professionnelle.
- Entraîneurs membres d'un staff d'une équipe évoluant dans une ligue professionnelle.
- Entraîneurs responsables de centres de formation agréés.
- Entraîneurs managers d'équipes utilisant des joueurs salariés.
- Entraîneurs spécifiques de joueurs et/ou d'équipes disputant des compétitions comprenant des joueurs salariés.

Le diplôme d'université est également accessible aux candidats justifiant d'une expérience dans le basket-ball professionnel : joueurs professionnels, autres professionnels (exemple : agents, journalistes sportifs, administratifs, etc.).

Le dépôt de candidature se fait en adressant un curriculum vitae, une lettre de motivation et un document attestant de l'une des conditions précitées au secrétariat du diplôme (cf., ci-dessous), soit par courriel, soit par courrier postal.

Une commission d'examen des candidatures détermine les candidats retenus pour la formation.

Des allègements de formation seront étudiés au cas par cas par la Direction de la Formation Continue et de l'Alternance de l'Université Grenoble Alpes.

## Coût de la formation

---

Les frais de scolarité s'élèvent à 4500 euros. La formation est éligible aux aides financières de la formation professionnelle.

## Partenaires

---



## Contacts

---

### Responsable du diplôme :

Jean-Philippe HEUZÉ tél. 04 76 63 51 01  
(jean-philippe.heuze@univ-grenoble-alpes.fr)

### Responsable Syndicat des Coaches de Basket & La Fac du Basket-Ball :

Fawzi LARBI tél. 05 87 75 48 69  
(syndicoachesbasket@gmail.com)

**Gestion administrative du diplôme :**

Aurélié GOYER

tél. 04 76 63 50 70

(aps-recrutement@univ-grenoble-alpes.fr)

**Adresse postale :**

UFR STAPS

Université Grenoble Alpes

CS 40700

38058 Grenoble cedex 9

Web : <https://staps.univ-grenoble-alpes.fr>

[www.facbasketball.com](http://www.facbasketball.com)

[www.scbasket.com](http://www.scbasket.com)

**Année universitaire :** 2019-2020

**Composante :** Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)

**Fiche validée :** Oui

**Statut de la formation :** Création

## Formation

Intitulé de la formation : Directeur sportif de structure professionnelle de basket-ball

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR : 11/04/2019

Date de passage en CFVU :

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Jean-Philippe Heuzé

Régime : Formation continue

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		
Formation continue		11
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Formation permanente		

Préciser le niveau de la formation : Niveau II (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

## Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Dépôt RNCP : Non

Date dépôt RNCP :

## I. Dispositions générales

### Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Ce DU vise à former les futurs directeurs sportifs des clubs professionnels de basket-ball masculin et féminin. Les objectifs de la formation reposent sur le développement des compétences permettant à ces futurs professionnels d'assurer les missions associées à ce poste. Le directeur sportif/la directrice sportive assure la coordination technique et/ou sportive du club de basket-ball (exemple : coordination de l'encadrement de l'ensemble des équipes, planification et suivi des formations d'officiels et du personnel d'encadrement technique), en coordination avec les autres secteurs du club (exemple : marketing, communication, finances, juridique). Au près de l'équipe professionnelle, il/elle intervient dans la recherche et le recrutement de nouveaux joueurs, les négociations avec les agents, la gestion des calendriers des compétitions, la préparation de l'homologation auprès de la ligue professionnelle, en concertation avec l'entraîneur. Au près du centre de formation, il/elle supervise l'ensemble des actions mises en œuvre pour recruter de jeunes basketteurs, assurer leur développement et leur perfectionnement, dans le respect des orientations politiques du club. Il/elle élabore et suit le budget attribué au secteur sportif (masse salariale, équipements, déplacements, etc.). Ses missions le/la conduisent à interagir directement avec le président/la présidente et le conseil d'administration (exemple : mise en place et suivi de la politique sportive du club, respect du règlement intérieur), mais également avec l'environnement médiatique (exemple : presse, médias, réseaux sociaux). Il/elle assure une veille sur l'actualité du basket-ball et sur ses perspectives d'évolution.

### Article 2 : Conditions d'accès

#### 2.1 Recevabilité des candidatures

Le diplôme d'université est accessible en formation continue (demandeurs d'emplois ou salariés) aux candidats justifiant d'une activité de management ou d'encadrement de personnes et/ou d'équipes pendant une durée cumulée d'au moins deux ans :

- Entraîneurs principaux d'équipes évoluant dans une ligue professionnelle.
- Entraîneurs membres d'un staff d'une équipe évoluant dans une ligue professionnelle.
- Entraîneurs responsables de centres de formation agréés.
- Entraîneurs managers d'équipes utilisant des joueurs salariés.
- Entraîneurs spécifiques de joueurs et/ou d'équipes disputant des compétitions comprenant des joueurs salariés.

Le diplôme d'université est également accessible aux candidats justifiant d'une expérience dans le basket-ball professionnel : joueurs professionnels, autres professionnels (e.g., agents, journalistes sportifs, administratifs, etc.).

#### 2.2 Conditions d'admission

Le dépôt de candidature se fait en adressant un curriculum vitae, une lettre de motivation et un document attestant de l'une des conditions précitées au secrétariat du diplôme, soit par courriel, soit par courrier postal.

Une commission d'examen des candidatures détermine les candidats retenus pour la formation.

Des allègements de formation seront étudiés au cas par cas par la Direction de la Formation Continue et de l'Alternance de l'Université Grenoble Alpes.

## II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

### Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : Septembre à juin

Durée de la formation : 1 an

Formation semestrialisée : Non

Volume horaire de la formation : 222 heures

Nombre d'ECTS :

*Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.*

### Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Si la formation ne possède pas de tableau MCC, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Les enseignements sont dispensés au sein de trois unités d'enseignement :

UE1 Organisation juridique du sport et gestion financière des structures professionnelles ;

UE2 Basket-ball professionnel international et anglais professionnel du basket-ball ;

UE3 Management des ressources humaines et gestion de projet.

La formation comprend également un stage de 300 heures.

Les enseignements et le stage sont évalués sur la base d'un rapport de stage et d'une soutenance orale de ce rapport devant un jury composé d'au moins deux membres : un représentant de l'université délivrant le diplôme et un représentant du secteur professionnel du basket-ball.

Si la formation comporte des enseignements mutualisés avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

### Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Oui

Durée du stage : 300 heures

**Commenté [MR1]**: 3 UE sont indiquées dans ce paragraphe mais il n'y a pas l'indication des modalités d'évaluation : y en a-t-il ? à préciser s'il en existe ou éventuellement à mettre dans un tableau MCC.

Période du stage : Au choix de l'étudiant, entre octobre et juin.

Modalité de stage : Le stage se déroule en alternance avec les cours, pendant l'année universitaire. Il doit être réalisé au sein d'un club de basket-ball accueillant des joueurs/ses professionnels/les. Dans ce cadre, le/la stagiaire doit exercer des missions relevant d'un directeur sportif/d'une directrice sportive.

*Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.*

### **Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré**

Mémoire :

Rapport de stage : Le rapport de stage devra être déposé au secrétariat de la formation, sous forme de fichier pdf, le 8 juin 2020 au plus tard.

Projets tuteurés :

### **Modalités d'examen**

Assiduité aux enseignements :

La présence aux enseignements est obligatoire.

Absences aux examens :

En cas d'absence de dépôt du rapport de stage à la date fixée dans le RDE, l'étudiant sera considéré comme défaillant.

### III. Résultats

#### Article 5 : Jury

*La composition du jury est déléguée au directeur de la composante par décision du Conseil d'Administration de l'UGA, en date du 20 mai 2016.*

Entre le 20 et le 30 juin

#### Article 6 : Conditions de validation de la formation

Le diplôme est acquis par validation du stage et du rapport soutenu devant un jury, par l'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20.

#### Article 7 : Redoublement

Redoublement autorisé

**Commenté [MR2]:** Pour bien comprendre : merci de confirmer :  
L'obtention d'une moyenne égale ou sup. à 10 se réfère-t-elle juste au stage et au rapport soutenu, c'est-à-dire faut-il juste la validation du stage et du rapport pour obtenir ce DU (moyenne générale de 10 au stage et au rapport **ou** 10 à chacun ? merci de préciser)?  
ou est-ce : avoir validé le stage et le rapport **et** aussi obtenir la moyenne générale égale ou sup. à 10 à l'ensemble des 3 UE (ce qui fait 2 conditions) ?

## **IV. Frais de scolarité**

### **Article 8 : Frais de scolarité**

Tarifs Formation initiale :

Tarifs Formation continue : 4500 euros

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Formation permanente :

Exonération : Pas d'exonération

## **V. Dispositions diverses**

### **Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation**

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION (Offre non accréditée) (Public MIXTE)			
DU directeur sportif struct prof basket ball	Nom de la formation	Nombre de stagiaire	11
	DU STAPS Directeur Sportif (Basket)		
	Nombrecontrat pro	Tarif fc/heure	20,27 €
	Nombre de FC	Tarif fc 2	4 500
	Nombre d'étudiant	Tarif FI	
	Nombre heures apprenants	222	
RECETTE FC			49 500 €
RECETTE FI			0 €
AUTRES RECETTES			
CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL			49 500 €
<b>COÛTS DIRECTS</b>			
<b>COÛTS Enseignement Heures de formation</b>			
	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure	Coût total des heures de formation
Heures TD Pondérées (EC-EA-HC-Vacations)		43 €	0 €
Heures CM (=TD*1,5)	111	65 €	7 160 €
Heures CM (=TD*1,5) vacataires	111	89 €	9 824 €
Heures TD vacataires		59 €	0 €
<b>CHARGES DIRECTES HORS ENSEIGNEMENT</b>			
<b>Responsabilité pédagogique, encadrement, tutorat</b>			
Heure TD. enseignant, hors enseignement (EC et EA)	48	54 €	2 592 €
Heure TD Enseignant (HC)	20	43 €	869 €
Heure TD vacataire		59 €	0 €
<b>Accueil, orientation, accompagnement, ingénierie pédagogique FC</b>			
Heure CAT A par stagiaire	1	34 €	373 €
Heure CAT B par stagiaire		28 €	0 €
Heure CAT C par stagiaire	10	23 €	2 567 €
Coût moyen Biatos par stagiaire		28 €	0 €
Autres (honoraires de formation...)			0 €
<b>Charges directes de la composante (Pack1)</b>			
Charges directes de masse salariale adm et financière			0 €
Charges directes de fonctionnement			0 €
<b>Autres charges directes DFCA</b>			
Charges directes de masse salariale			0 €
Charges directes de fonctionnement			0 €
<b>TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION</b>			<b>23 385 €</b>
<b>COÛTS SPECIFIQUES</b>			
- Frais publicitaires (insertion catalogue, frais de site web, envoi publicitaire, envoi brochures...)			
- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicit)			2 200 €
- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)			4 500 €
- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)			4 000 €
- Autres frais spécifiques			
<b>TOTAL COÛTS SPECIFIQUES</b>			<b>10 700 €</b>
<b>I - TOTAL COÛTS DIRECTS</b>			<b>34 085 €</b>
<b>II - TOTAL COÛTS INDIRECTS "FORFAITAIRES" (25% des recettes)</b>			<b>12 375 €</b>
<b>III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS INDIRECTS (II)</b>			<b>46 460 €</b>
<b>MARGE SUR COÛTS COMPLETS (doit être &gt; 0)</b>		6,1%	3 040 €

Chiffes clés / stagiaire	
Coûts complets	4 224 €
dont coûts directs	3 099 €
dont coûts indirects	1 125 €
Coût complets de l'heure de formation	19,03 €
Marge sur coûts directs	14 €
Marge sur coûts complets	276 €

TARIF / STAGIAIRE 4 500 €

**Année universitaire concernée :** 2019-2020

Date de la demande 25 mars 2019

**Composante : LLASIC**

Département (le cas échéant) : Lettres et Sciences du langage

**Responsable pédagogique : Françoise Leriche**

**Domaine de la formation** (ALL – DEG – SHS – STS) : ALLSHS

**Intitulé de la formation : Parcours international LLASIC**

**Type de formation :**  DU  DIU

**Etablissement(s) partenaire(s) : AHNU (AnHui Normal University)**

**Responsable pédagogique : Zhang Wannian 张万年**

Auhui Normal University 安徽师范大学

**Régime (FI/FC) :**  FI  FC

**Modalités :**  Présentiel  EAD

**Effectif prévisionnel formation initiale : 30 maximum**

**Effectif prévisionnel formation continue (y compris contrat pro) : 0**

**Date validation en Conseil de composante : 25 mars 2019**

(Préalable obligatoire avant passage en CFVU)

## Présentation générale de la formation

### Définition et objectifs de la formation :

- Motivations et positionnement au regard de l'offre de formation existante (locale et nationale)  
Il s'agit de permettre aux étudiants chinois sélectionnés par leur université (AHNU) d'atteindre le niveau requis en Langue française (niveau B2 évalué sur un test DELF/DALF) et les bases disciplinaires, soit en Lettres modernes, soit en Sciences du langage, pour intégrer une année de L3 aménagée dans l'un de ces deux parcours de Licence (LM ou SCL option FLE) dans le cadre de la mise en place d'une formation de Double Diplôme (Benke / Licence). LLASIC a l'intention de créer le parcours « Licence internationale lettres modernes » en 2020-2021 pour les étudiants issues de ce DU spécifique préparatoire.
- Objectifs pédagogiques et compétences à acquérir  
Formation intensive en langue française (atteindre le niveau B2 minimum, C1 si possible), ainsi que les fondamentaux des disciplines concernées (Lettres modernes ou Sciences du langage)
- Le public visé  
30 étudiants de l'AHNU maximum

- Débouchés professionnels (exemples)  
N/A

## Organisation des enseignements

Période de la formation : début août 2019 – fin juin 2020 (pour la 1<sup>e</sup> année).

Durée de la formation : 9 mois de cours + période des examens (mai-juin)

Volume horaire de la formation : 560 heures (pour le parcours SCL) ou 584 h (pour le parcours Lettres)

Formation semestrialisée (si oui quel semestre concerné) : les 2 semestres sont obligatoires (formation sur une année)

### STAGES:

Oui  Non

Durée :

Période :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

## Conditions d'accès

Recevabilité des candidatures : résultats suffisants à l'examen écrit organisé par un enseignant de FLE de l'UGA (passé à l'AHNU en janvier de chaque année) ; entretien oral, testant le niveau de compréhension (passé à l'AHNU en mars de chaque année, mené par un enseignant de FLE de l'UGA) ; notes suffisantes pendant les 3 premiers semestres du Benke (voir bulletins de notes transmis par l'AHNU). – On entend par « suffisant » la moyenne (10/20)

Conditions d'admission : avoir obtenu le niveau B1 au test TCF ou DELF passé en Chine (soit auprès de Campus France à Shanghai, soit auprès d'un organisme de certification reconnu).

## Droits d'inscription

Tarifs Formation initiale : 5 410 € + CVEC

Tarifs Formation continue : Néant

Joindre l'annexe financière (dgdvfu\_annexe\_fin\_creation\_DUDIU\_201901)

**Année universitaire :** 2019-2020

**Composante :** Langage, lettres et arts du spectacle, information et communication (LLASIC)

**Fiche validée :** Oui

**Statut de la formation :** Création

## Formation

Intitulé de la formation : DU Parcours international Llastic

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR : 25/03/2019

Date de passage en CFVU :

Etablissement partenaire : Université normale de l'Ahnui (AHNU)

Responsable pédagogique : Françoise Leriche

Régime : Formation initiale

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		21
Formation continue		
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Formation permanente		

Préciser le niveau de la formation : Niveau III (DEUG, BTS, DUT, DEUST)

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Dépôt RNCP : Non

Date dépôt RNCP :

# I. Dispositions générales

## **Article 1 : Définition et objectifs de la formation**

Dans le cadre de la convention d'application de l'accord-cadre de coopération interuniversitaire signée entre les Présidents des universités UGA et AHNU en novembre 2018, destinée à permettre aux étudiants de l' AHNU d'obtenir une Licence aménagée (« Parcours international LLASIC ») en Lettres modernes OU en Sciences du langage option FLE, l'Université Grenoble Alpes met en place un DU (diplôme universitaire) valant 3e année de Benke à AHNU, et conçu pour permettre aux étudiants chinois ayant déjà validé 2 années de Benke à l'AHNU d'atteindre le niveau (linguistique et disciplinaire) requis pour être admis dans une des deux L3 aménagées indiquées ci-dessus.

## **Article 2 : Conditions d'accès**

### 2.1 Recevabilité des candidatures

Voir convention. (Obtention des deux premières années du Benke "Lettres françaises" de l'AHNU ; résultats satisfaisant à l'examen conçu par l'UGA et administré aux étudiants de l'AHNU en janvier de chaque année ; niveau B1 acquis au test TCF / TEF ou DELF).

### 2.2 Conditions d'admission

Voir convention. (Réussite à l'examen conçu par l'UGA et administré aux étudiants de l'AHNU en janvier ; entretien oral avec l'enseignant de l'UGA missionné en mars ; résultats satisfaisants pendant les 2 premières années du Benke ; validation du niveau B1 au test TCF / TEF ou DELF passé à Shanghai ou Nanjin avant obtention du visa.)

## II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

### Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : De début août à fin juin

Durée de la formation : 1 an

Formation semestrialisée : Oui

Volume horaire de la formation : Entre 560 heures (Sciences du langage) et 584 heures (Lettres modernes)

Nombre d'ECTS : la convention précise qu'il n'y a pas d'ECTS attribués.

*Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.*

### Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Tableau MCC 2019-2020\_DU UGA-AHNU\_VF\_à compléter CUEF.xlsx

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Pour les cours mutualisés avec la L1 Lettres ou la L1 et L2 Sciences du langage, les MCC peuvent être différentes dans le cadre du DU, du fait de l'articulation des cours mutualisés avec des TD spécifiques pour les étudiants de ce DU. (Voir tableau des Mcc, spécifique pour ce DU.)

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Formations accréditées :

Mutualisation des enseignements fondamentaux de L1 Lettres modernes, ou L1-L2 Sciences du langage.

Formations non accréditées :

Mutualisation d'un cours de méthodologie des études de Lettres (2 semestres) existant déjà dans l'offre spécifique pour les étudiants étrangers en mobilité entrante.

Au CUEF, les étudiants seront placés dans les cours correspondant à leur niveau (B1 ou B2) ; en B1 il y aura lieu de créer un groupe pour les étudiants de ce DU, assez nombreux au niveau B1 ; en B2, ils seront intégrés dans les cours existants déjà. Pour les autres cours du CUEF (Français sur objectifs

universitaires -FOU-, et cours de culture française), l'effectif des étudiants de ce DU justifiera sans doute la création d'un TD de plus, voire la création de cours ad hoc. (en cours de discussion).

## **Le stage**

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Non

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

*Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.*

## **Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré**

Mémoire :

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

## **Modalités d'examen**

Assiduité aux enseignements :

L'assiduité à tous les cours (Cours Magistraux et TD) est obligatoire. Elle sera vérifiée par la signature d'une feuille d'émargement dans tous les cours.

Absences aux examens :

Contrôle continu :

Les étudiant.e.s en absence injustifiée (ABI) sont considéré.e.s comme défaillant.e.s à l'épreuve de Contrôle Continu (CC) concernée.

En cas d'absence justifiée aux CC, une épreuve de rattrapage est proposée aux étudiant.e.s concerné.e.s, dans la mesure du possible. Dans le cas contraire, le choix est donné au jury de neutraliser la note.

Examens terminaux :

- Les étudiant.e.s en absence injustifiée (ABI) sont considéré.e.s comme défaillant.e.s (DEF) à l'enseignement concerné, ce qui bloque le calcul de la moyenne. L'étudiant.e devra alors se présenter aux évaluations de la 2e session.

- En cas d'absence justifiée (ABJ) de première session, le choix est donné aux responsables de formation de déclarer l'étudiant.e défaillant.e (DEF), ce qui bloque le calcul de la moyenne et permet à l'étudiant.e de se présenter aux évaluations de la 2e session. Si le.la responsable de formation fait le

choix de ne pas attribuer un "DEF" mais un zéro, cette note entre en moyenne avec les notes de contrôle continu (CC) obtenues dans l'enseignement concerné.

- En cas d'absence justifiée (ABJ) à une épreuve de rattrapage (2e session), l'étudiant.e pourra, sous réserve d'accord du responsable d'année et de faisabilité, se voir proposer une nouvelle épreuve de nature et de durée équivalentes. En cas d'impossibilité, il aura un zéro à l'enseignement concerné.

Rattrapage (ou 2e session) :

La session de rattrapage est organisée au minimum quinze jours après la publication des résultats de la session initiale.

Les EC non acquis des semestres acquis ne peuvent pas être passés au rattrapage.

En cas d'échec à un semestre :

Les UE dont la note est supérieure ou égale à 10 sont définitivement acquises, aucune matière ne peut être repassée.

Les UE étant composées d'éléments constitutifs (EC) et, le cas échéant de matières :

-les notes des EC, s'ils sont acquis, sont automatiquement conservées pour la session de rattrapage,

-les notes des matières peuvent être conservées, si les modalités d'évaluation sont identiques lors de la session de rattrapage,

-dans le cas où les modalités d'évaluation des matières de l'UE sont globalisées pour la session de rattrapage, les étudiants ajournés en première session ont l'obligation de repasser l'intégralité des épreuves terminales correspondantes, y compris s'ils avaient obtenu une note supérieure à la moyenne pour certaines de ces matières en première session.

Quand une UE, un EC, une matière sont repassés, la note de 2ème session remplace celle de 1ère session.

### III. Résultats

#### **Article 5 : Jury**

*La composition du jury est déléguée au directeur de la composante par décision du Conseil d'Administration de l'UGA, en date du 20 mai 2016.*

Le jury se réunit après chaque session d'examen (ou à la fin de chaque semestre) : fin janvier ou début février pour le S1 (session 1) ; fin mai - début juin pour le S2 (1e session) ; fin juin ou début juillet pour la 2e session (rattrapage) du S1 et du S2.

#### **Article 6 : Conditions de validation de la formation**

Chacune des deux UE doit être acquise avec une note  $\geq 10/20$  sans compensation entre les UE.

Chaque EC est acquis avec 10/20 (moyenne des notes obtenus aux divers exercices). Les EC sont compensables entre eux à l'intérieur d'une même UE, en ce qui concerne l'UE "Lettres" et l'UE "Sciences du langage".

En ce qui concerne les cours de langue française du CUEF, la moyenne doit être obtenue dans chacun de ces cours. (La moyenne générale de l'UE "CUEF" ne suffit pas.) En cas d'échec, un rattrapage est prévu selon les modalités de la session 2 indiquées dans le tableau des Mcc.

#### **Article 7 : Redoublement**

Si un.e étudiant.e a validé le niveau B2 à la fin du DU, mais n'a pas obtenu les UE de spécialité (et donc n'a pas obtenu son DU), il pourra être admis à redoubler sur avis du jury du DU et de la commission pédagogique du programme (composée des coordinateurs de l'AHNU et d'UGA, et des responsables pédagogiques de chaque université).

## **IV. Frais de scolarité**

### **Article 8 : Frais de scolarité**

Tarifs Formation initiale : 5500 €

Tarifs Formation continue :

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Formation permanente :

Exonération :

## V. Dispositions diverses

### Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

Les droits de 5500 € comprennent les droits d'inscription de base + un complément justifié par : un volume important d'heures au CUEF (stage préparatoire de 80 h intensives de FLE pendant l'été, plus 144 h par semestre, soit 368 heures) ; des TD spécifiques (soutien, approfondissement, compléments disciplinaires et culturels) dans chacun des deux parcours de spécialité (UE Lettres, UE Sciences du langage) ; des responsables pédagogiques "dédiés" à ce programme ; une gestion administrative onéreuse de ce partenariat, qui nécessite notamment plusieurs missions en Chine chaque année, selon la convention signée entre les deux institutions.

L'étudiant.e qui a validé les Unités d'enseignement du DU et a obtenu le niveau B2 ou C1 en langue française (DELFDALF) reçoit du jury du DU et de la commission pédagogique (AHNU-UGA) un avis favorable pour la poursuite d'études en 3e année de Licence dans l'un des deux cursus aménagés de Licence 3 de l'UFR LLASIC : « Lettres Modernes » ou « Sciences du Langage, option FLE ».

Cas particuliers :

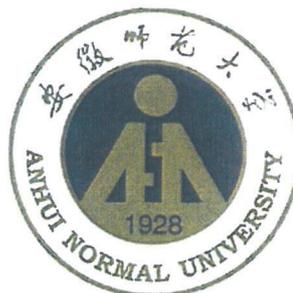
-- Si un.e étudiant.e avait acquis un niveau C1 (TEF/TCF) avant de venir en France et a validé le niveau C1 ou C1+ (DELFDALF) à l'issue de son année de DU, et si son niveau académique en littérature française OU en sciences du langage est jugé suffisant, au terme d'un entretien avec un enseignant de Lettres ou de Sciences du langage de l'UFR LLASIC, pour qu'on puisse le.la dispenser des enseignements fondamentaux de L2, alors il.elle pourra intégrer directement la L3 Lettres modernes ou la L3 Sciences du langage option FLE selon le cursus régulier (et non selon le cursus aménagé du programme AHNU - UGA), après avoir réussi l'année de DU. Il devra s'inscrire sur E-candidat pour intégrer la L3 en dehors du cursus aménagé, et dans ce cas ne paiera en L3 que les frais ordinaires d'inscription en Licence.

-- Un.e étudiant.e qui aurait obtenu son DU mais pas le niveau B2 (DELFDALF) ne peut pas être admis.e en L3 aménagée, et doit suspendre sa participation au programme pour pouvoir atteindre le niveau requis avant de pouvoir réintégrer le programme, c'est-à-dire intégrer la L3 aménagée.



# Maquette S2

Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisé	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES										NOMBRE D'HEURES			
						1ère session					Session de rattrapage					CM	TD	CM/TD	TP
						Contrôle Continu (CC)	Coef. (1) ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %				
<b>SEMESTRE 2</b>																			
UE "CUEF FLE"			O													144			
Cours de langue FLE Spécifique DU Anhui		à préciser				Ecrit et/ou Oral										96			
Français sur objectif universitaire		à préciser				Ecrit et/ou Oral										48			
Choisir 1 UE (= 1 parcours de spécialité) parmi 2																			
UE "Lettres"		NALC2U20	X		6											24	96		
EC1 : Les genres littéraires (théâtre, essai)	Oui, L1 Lettres	NLX2X000			0	Assiduité					NON	O				24			
TD spécifique "Genres littéraires (théâtre, essai)" ANHUI		à coder			2	travaux écrits et/ou oraux		-	-			O	30 mn			-	18		
EC2 : Culture antique 2	Oui, L1 Lettres	NLX2X007			1	travaux écrits et/ou oraux					NON	O				24			
TD spécifique "Culture antique" ANHUI		à coder			1	Oral						O	30 mn			6			
EC4 : Lecture littéraire	Oui, L1 Lettres	NLX2X002			1	travaux écrits et/ou oraux					NON	O				24			
EC5: Initiation aux méthodes d'analyse littéraire 2	Oui, cours Erasmus	à coder			1	Ecrit et/ou Oral						Ecrit et/ou Oral				24			
UE "Sciences du Langage"		NALC2U40	X		6											96			
EC1 : Analyse de discours	Oui, L1 SCL	NSX2MIN1			2	Devoir sur table					NON	E	1h30			24			
TD spécifique "Analyse de discours" ANHUI		à coder			0	Assiduité		-	-							8			
EC2 : Systèmes d'écriture : diversité et variations	Oui, L1 SCL	NSX2MIN0			2			E	2h			E	1h30			24			
TD spécifique "Systèmes d'écriture : diversité et variations" ANHUI		à coder			2	Assiduité										8			
EC3 : Méthodes en syntaxe	Oui, L2 SCL	NSX4MIN0			1	...		E	2h		---	E	1h30			24			
TD spécifique "Méthodes en syntaxe" ANHUI		à coder			1	Assiduité										8			
												24							
Total ECTS / Semestre												Total Nbre d'heures (Lettres)				240,00			



---

**Convention d'application de l'accord-cadre de coopération internationale (2017-CN-UGA-AHNU-AC) entre Anhui Normal University (AHNU, Chine) et l'Université Grenoble Alpes (UGA, France)**

**Formation 2+2  
« Parcours International LLASIC »  
Lettres Modernes ou Science du langage, mention FLE (Français Langue Etrangère)  
2017-2018**

---

Le président de l'Université Grenoble Alpes (UGA) et le président de l'Université Normale d'Anhui (AHNU), soucieux de promouvoir l'échange de la culture, de la science et de la technologie entre la Chine et la France, le développement de l'éducation et de l'économie des deux pays, ainsi que l'échange académique entre les deux universités, conviennent de ce qui suit :

**Article 1 : Champ couvert par la convention d'application de l'accord-cadre de coopération internationale**

La présente convention d'application est destinée à faciliter la coopération interuniversitaire et à permettre l'accueil d'étudiants de l'ANHUI dans une formation de deux années mêlant enseignements spécifiques et enseignements empruntés au cursus de Licence, dans le cadre du « Parcours international LLASIC », proposé par l'Université Grenoble Alpes : soit la 1<sup>ère</sup> année en Diplôme d'Université et la 2<sup>ème</sup> année dans le cadre d'un cursus aménagé de Licence 3 accompagné de cours spécifiques de soutien.

**Article 2 : Objet de la coopération universitaire**

Dans la perspective de cette coopération, l'Université Grenoble Alpes met en place un dispositif de deux années universitaires. Celui-ci est conçu pour permettre aux étudiants chinois de faire l'expérience des exigences universitaires françaises requises à un niveau licence et pourra déboucher sur des professions telles que traducteur, interprète, enseignant, cadre ou chercheur dans les domaines de l'enseignement et de la culture.

Ce dispositif est sanctionné par un Diplôme d'Université la première année, et par l'obtention du Diplôme de Licence la deuxième année.

Dans le cadre de ce cursus intégré, les étudiants suivent, au cours des deux années à l'UGA :

Au Centre Universitaire d'Etudes Françaises (CUEF)

- une préparation linguistique et culturelle (au cours du mois d'août précédant le début de la première année du programme)
- des cours semi intensifs de Français Langue Etrangère (FLE) au cours de la première année
- des cours de langues avancés niveau B2 ou C1 (pendant l'été qui précède l'entrée en deuxième année)

Dans la composante LLASIC (Langage, Lettres, Arts du Spectacle, Information et Communication)

- des enseignements disciplinaires faisant partie des Unités d'Enseignement proposées dans le cadre de la Licence de Lettres Modernes OU de la Licence en Sciences du langage de l'UFR LLASIC
- des Travaux Dirigés spécifiques (de méthodologie, aide aux devoirs) afin de préciser des notions, d'approfondir des leçons ou de répondre aux questions.

### **Article 3 : Procédures de candidature et de sélection**

Le programme concerne des promotions de 30 étudiants chinois au maximum chaque année.

Pré-requis pour la candidature :

Au moment de la candidature, les étudiants devront être en cours de deuxième année de Benke de la Faculté des Langues étrangères de l'AHNU et avoir acquis le niveau B1+ dans les 4 compétences en Français, dans le cadre des tests de français organisés par Campus France en Chine (TCF ou TEF)

Modalités de sélection :

L'Université Normale d'Anhui assure :

- le management des processus de la demande des étudiants au projet, y compris la vérification préliminaire de la qualification des candidats
- L'organisation et l'évaluation de l'examen d'entrée
- La délivrance des bulletins scolaires des étudiants et leur transmission à l'UGA pour vérification

*Selon la procédure suivante :*

-avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre de la 2<sup>e</sup> année :

*Une épreuve écrite destinée aux étudiants pré-sélectionnés par l'AHNU sera organisée en temps limité sous la responsabilité de l'ANHU. Les contenus de cette épreuve sont conçus et transmis à son homologue chinois par la coordinatrice de l'UGA au début du mois de janvier. Immédiatement après la passation de l'épreuve, les copies scannées seront envoyées par voie électronique à la coordinatrice de l'UGA pour correction.*

-au début du 2<sup>e</sup> semestre de la 2<sup>e</sup> année :

*Cette épreuve écrite sera complétée par un entretien (de préférence en présentiel) au cours du déplacement annuel en Chine de la coordinatrice de l'UGA ou de son représentant, prévu au mois de mars ou, le cas échéant, par un entretien en visio-conférence. Les entretiens individuels avec l'ensemble des candidats seront menés conjointement, en français, par la coordinatrice et par un enseignant de l'ANHU.*

*La sélection finale se fera sur la base de l'examen des dossiers scolaires et des résultats aux examens écrits et oraux. La liste des étudiants retenus, les dossiers individuels de candidature et les lettres d'engagement, rédigés en français, seront transmis par voie électronique à la coordinatrice de l'UGA au plus tard à la fin du mois de mars, s'ils ne lui ont pas été remis à l'occasion de son déplacement annuel à l'AHNU.*

*Pour le 7 avril au plus tard, l'UGA informera l'AHNU des résultats et lui transmettra la liste des étudiants qui auront été retenus.*

*Les étudiants sélectionnés paieront à l'UGA un acompte de 2000€ valant frais de réservation pour la participation au DU. En cas de refus de visa, cette somme leur sera restituée.*

*Après que les étudiants auront accompli leurs démarches de demande de visa auprès de Campus France, l'AHNU s'engage à communiquer à l'UGA la liste définitive des étudiants participant au programme, au plus tard le 1<sup>er</sup> juin.*

Ces étudiants se verront réserver un accès prioritaire à un logement en résidence universitaire. L'UGA offrira la possibilité aux étudiants de faire une demande de logement avant le 20 juin.

#### **Article 4 : Inscription des étudiants**

L'admission deviendra définitive dès lors que les étudiants sélectionnés :

1. auront validé leur deuxième année de Benke à l'AHNU ;
2. pourront justifier d'un niveau B1+ acquis à 80% en français, après passation du test de français pré-consulaire organisé par Campus France (TCF ou TEF)
3. et auront soumis la preuve d'avoir initié les démarches de demande d'un visa de long séjour pour études auprès de l'agence Campus France dont ils dépendent et ce, avant la fin mai ;
4. Les étudiants régleront le reliquat des frais d'inscription au DU, d'un montant de 3500€, avant leur arrivée en France et au plus tard dans le courant du mois de juillet, au moment de l'inscription administrative à l'Université Grenoble Alpes.

Les étudiants seront conjointement inscrits à l'AHNU en troisième année de Benke et à l'Université Grenoble Alpes en DU.

Les étudiants devront s'affilier à la Sécurité sociale française et souscrire une assurance responsabilité civile pour la durée de leur séjour en France.

Le montant des frais de formation en DU « Parcours International LLASIC » sera de 5500 € par étudiant pour un minimum de 25 étudiants par promotion et incluent les droits d'inscription (documentation, droits de DU, FSDIE, médecine préventive) ainsi que l'inscription au DELF B2.

Au cas où le seuil de 25 étudiants ne serait pas atteint, l'UGA se réserve le droit de réduire le volume horaire des cours spécifiques proposés, en concertation avec l'AHNU.

#### **Article 5 : Reconnaissance académique**

L'obtention du Diplôme d'Université ne donne pas l'équivalent d'une année de licence en France.

La formation du DU ne donnant pas lieu à des crédits ECTS, l'AHNU s'appuiera sur ses propres règlements pour la validation de la 3<sup>e</sup> année de Benke. L'UGA communiquera à AHNU le relevé officiel des notes obtenues par les étudiants.

A l'issue du DU, quatre situations peuvent se présenter :

##### Première situation :

L'étudiant a validé les Unités d'enseignement du DU et a obtenu le niveau B2 ou C1 en langue française (DELF/DALF) : la commission pédagogique donne un avis favorable pour la poursuite d'études en Licence

dans l'un des deux cursus aménagés de Licence 3 de l'UGA « Lettres Modernes » ou « Sciences du Langage ».

Dans ce cas, l'étudiant/e s'inscrira conjointement à l'Université Grenoble Alpes en « Licence internationale Lettres Modernes » (ou de « Licence internationale Sciences du Langage ») et, à l'AHNU, en 4ème année de Benke.

Le montant des frais de la formation dans le « Parcours international LLASIC » accompagnée de cours de soutien sera de 5500 € par étudiant pour un minimum de 20 étudiants par promotion et incluent les droits d'inscription (documentation, droits de Licence, FSDIE, médecine préventive). Au cas où le seuil de 20 étudiants ne serait pas atteint, l'UGA se réserve le droit de réduire le volume horaire des cours spécifiques proposés, en concertation avec l'AHNU.

Si les étudiants ont acquis un niveau C1 (TEF/TCF) avant de venir en France, et si leur niveau académique en littérature française est jugé suffisant au terme d'un entretien par visio-conférence avec un enseignant de littérature d'UGA, les étudiants pourront intégrer la L3 Lettres modernes après avoir réussi l'année de DU (Les étudiants doivent payer le frais inscription de l'UGA, mais il y n'a pas besoin de payer le 5500euro de cours de soutien). Cette année de L3 fera l'objet d'un contrat pédagogique individualisé.

Les étudiants devront s'affilier à la Sécurité sociale française et souscrire une assurance responsabilité civile pour la durée de leur séjour en France.

#### Deuxième situation :

L'étudiant a validé les Unités d'enseignement du DU mais n'a pas obtenu le niveau B2 en langue française.

L'étudiant obtient la validation de sa 3<sup>e</sup> année de Benke de l'AHNU mais doit interrompre pendant une année le programme « Parcours international LLASIC » pour suivre une mise à niveau linguistique du CUEF, en vue d'obtenir le niveau B2. Quand il aura obtenu le niveau B2, il pourra reprendre le Parcours international LLASIC l'année suivante dans le cursus aménagé de Licence 3 « Lettres Modernes » ou « Sciences du Langage » de l'UGA afin d'obtenir la Licence (de Lettres modernes ou de Sciences du langage) ainsi que sa 4<sup>e</sup> année de Benke.

#### Troisième situation :

Si un étudiant, pour un cas de force majeure (maladie grave, accident etc), doit interrompre le programme et rentrer en Chine, sur l'avis des médecins :

- si cette interruption se produit pendant les 2 premières semaines du séjour en France, il percevra un remboursement des frais engagés à l'exception de 10% pour couvrir les frais incompressibles d'UGA. S'il souhaite revenir l'année suivante, il doit repasser la sélection avec la promotion suivante et doit acquitter de nouveau les droits d'inscription dans le DU (5500€).
  
- si un étudiant, pour un cas de force majeure, doit quitter le programme et rentrer en Chine après 2 semaines de séjour en France, il ne pourra bénéficier d'aucun remboursement. S'il revient dans le programme l'année suivante, il doit repasser la sélection avec la promotion suivante, mais ne s'acquittera que de 10% des droits d'inscription dans le DU (550€).

#### Quatrième situation :

Quatrième situation :

Si un étudiant a validé le niveau B2 à la fin du DU, mais n'a pas obtenu les UE de spécialité, il pourra être admis à redoubler sur avis de la commission pédagogique du programme du DU 2+2 d'UGA. Pour son année de redoublement, il devra repayer les droits d'inscription complets du DU.

#### **Article 6 : Maquette de formation**

La maquette pédagogique de la formation « Parcours International LLASIC », fait l'objet d'un document complémentaire et sera envoyée par voie électronique à l'AHNU en cas de révision.

#### **Article 7 : Coordination et mobilité des enseignants**

La nomination par chaque établissement d'une personne qui aura la responsabilité de veiller à l'application de la présente convention, fera l'objet d'un document complémentaire.

Les frais relatifs à la mission des enseignants ou coordinateurs de cette formation, notamment dans le cadre de la sélection des étudiants, ou en visite de délégation, seront à la charge de l'établissement d'origine.

#### **Article 8 : Entrée en vigueur et durée**

Cette convention d'application entrera en vigueur à la date de sa signature et aura une durée maximum de 5 ans, dans la limite de la durée de validité de l'accord-cadre.

La reconduction et les évolutions éventuelles seront possibles après évaluation par les deux Parties.

#### **Article 9 : Dénonciation et litiges**

Cette convention d'application pourra être résiliée en tout temps par l'une ou l'autre des Parties avec un préavis écrit de six mois, sans que soient remis en cause les engagements en cours à l'égard des étudiants.

Les Parties s'efforceront de résoudre à l'amiable par conciliation directe tout désaccord relatif à l'exécution de cette convention. En cas de désaccord persistant, les Parties s'en remettront à la juridiction compétente.

#### **Article 10 : Version bilingue**

Le présent accord de coopération est rédigé en deux exemplaires en langue française et en langue chinoise. Les deux textes font foi.

À Grenoble, le 27.11.2018

Le Président de l'Université Grenoble Alpes

Patrick LEVY

Professeur des universités

À Wuhu, le 2018.11.11

Le Président de l'Université Normale d'Anhui

ZHANG, Qinliang

Professeur des universités

## Indicateurs 2017

<b>COUTS DIRECTS</b>	Enseignement : Coût Heurs TD Pondérée (EC- EA-HC-Vacations)	177 €	EC : Enseignant chercheur
	Heure vacataire chargée	59 €	EA : Autre enseignant
	H. enseignant, hors enseignement : Coût Heure TD EC et EA	54 €	

		UGA	DFCA	Composante	
<b>COUTS INDIRECTS UGA</b>	Masse salariale BIATOSS fonctions support	Coût /stagiaire	1 412 €	1 412 €	
	Fonctionnement	Coût /stagiaire	851 €	851 €	

Dotation /étudiant	5 044 €
--------------------	---------

<b>Charges directes DFCA</b>	
Charges directes de masse salariale/stagiaire	114 €
Charges directes de fonctionnement /stagiaire	20 €

Remplir Les cases jaunes en fonction du pack

## GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET DU franco-chinois UGA-AHNU (Anhui)

### Offre non accréditée (DU de mise à niveau régie par une convention spécifique avec Anhui)

Zones à renseigner		Nombre de stagiaire	<b>30</b>
	Nombre contrat pro	0	Tarif fc
	Nombre de FC	0	Tarif fc
	Nombre d'étudiant	30	Tarif FI
	Nombre heures apprenants	584	<b>5 410</b>

RECETTE FC	<b>0 €</b>
RECETTE FI	<b>162 300 €</b>
AUTRES RECETTES	
<b>CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL</b>	<b>162 300 €</b>

#### COÛTS DIRECTS

COÛTS Enseignement Heures de formation	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure	Coût total des heures de formation	
Heures TD Pondérées (EC-EA-HC-Vacations)	96	43 €	4 128 €	cours spécifiques lettres +SCL
Heures CM (=TD*1,5)	0	65 €	0 €	
Heures enseignement CUEF (pack Cours d'été intensif -mise à niveau)	160	80 €	12 800 €	cours FLE 2 groupes
Heures enseignement CUEF (Cours intensif spécial Anhui + cours de FOU : 144 h / semestre x 2 groupes en parallèle)	576	80 €	46 080 €	cours FLE 2 groupes
Heures TD Pondérées (EC-EA-HC-Vacations) cours mutualisés L1-L2	264	0 €	0 €	
Heures CM (=TD*1,5) cours mutualisés L1-L2	48	0 €	0 €	
<b>CHARGES DIRECTES HORS ENSEIGNEMENT</b>				
<b>Responsabilité pédagogique, encadrement, tutorat</b>				
Heure TD. enseignant, hors enseignement (EC et EA)	60	54 €	3 240 €	
Heure TD Enseignant (HC)	24	43 €	1 043 €	
Heure TD vacataire		59 €	0 €	
Coût moyen Biatos par stagiaire	320	0 €	0 €	
<b>Accueil, orientation, accompagnement, ingénierie pédagogique FC</b>				
Heure CAT A par stagiaire		34 €		
Heure CAT B par stagiaire		28 €		
Heure CAT C par stagiaire		23 €		
Autres (honoraires de formation...)			0 €	
<b>Charges directes de la composante (Pack1)</b>				
Charges directes de masse salariale adm et financière				
Charges directes de fonctionnement				
<b>Autres charges directes DFCA</b>				
Charges directes de masse salariale				
Charges directes de fonctionnement				
<b>TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION</b>			<b>67 291 €</b>	

#### COÛTS SPECIFIQUES

- Frais publicitaires (insertion catalogue, frais de site web, envoi publicitaire, envoi brochures...)			
- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)			
- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)			
- Déplacements et hébergements			0 €
- Autres frais spécifiques : 1° missions en Chine de recrutement et évaluation partenariale : 4 missions à 1500 € chacune /an = 6000€; 2° frais de passage du DELF B2 : 280 €/étudiant x 30 étudiants = 8400€			14 400 €
<b>TOTAL COÛTS SPECIFIQUES</b>			<b>14 400 €</b>

**I - TOTAL COÛTS DIRECTS** **81 691 €**

**II - TOTAL COÛTS INDIRECTS "FORFAITAIRES" (15% des recettes = prélèvement FC)**

Je ne comprends pas pourquoi 15% de prélèvement FC, puisque ce n'est pas de la FC

**III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS INDIRECTS (II)** **81 691 €**

**MARGE SUR COÛTS COMPLETS** (doit être > 0) **49,7%** **80 609 €**

Pour les formations en FI, s'ajouteront les frais systématiques (FSDIE, BU, santé,...)

Attention: compris dans le prix global, selon la convention signée.

#### Chiffes clés / stagiaire

Coûts complets	2 723 €
dont coûts directs	2 723 €
dont coûts indirects	0 €
Coût complets de l'heure de formation	4,66 €
Marge sur coûts directs	2 687 €
Marge sur coûts complets	2 687 €
Nombre minimum de stagiaires	17

**Année universitaire concernée :** 2019-2020      **Date de la demande :** 4 mars 2019

**Composante : ESPE GRENOBLE**  
Département (le cas échéant) : 38

**Responsable pédagogique : Hélène GONDRAND**

**Domaine de la formation (ALL – DEG – SHS – STS) :**

**Intitulé de la formation : Formation Continue Métier Professeur des Écoles (CoMéPE)**

**Type de formation :**  DU       DIU

**Etablissement(s) partenaire(s) : néant**

**Régime (FI/FC) :**  FI       FC

**Modalités :**  Présentiel       EAD

**Effectif prévisionnel formation initiale : 0**

**Effectif prévisionnel formation continue (y compris contrat pro) : 32**

**Date validation en Conseil de composante : le 13 mars 2019**

(Préalable obligatoire avant passage en CFVU)

### Présentation générale de la formation

#### Les objectifs de la formation

Destinée à des personnes en reconversion professionnelle, la formation CoMéPE a pour but de permettre la construction des compétences professionnelles de base pour exercer le métier de Professeur des Écoles (CRPE) ou travailler avec des élèves d'école primaire.

Elle se fait sous forme de TD en présentiel et d'un stage en pratique accompagnée dans une école primaire.

En lien avec les attendus du référentiel de compétences des métiers de l'enseignement, les TD visent la construction de :

- connaissances sur le développement de l'enfant (aspects psychologiques), sur les valeurs et le fonctionnement de l'école (aspects réglementaires, pédagogiques et philosophiques) ;
- connaissances sur les disciplines enseignées à l'école primaire et leur apprentissage (aspects didactiques et pédagogiques).

Le stage en pratique accompagné par des enseignants chevronnés et son accompagnement par les formateurs de l'ESPE permet au stagiaire de :

- d'apprendre à agir dans le cadre réglementaire (respecter les programmes, assumer les responsabilités de l'enseignant) et à se positionner comme enseignant dans la classe ;

- de concevoir, mettre en œuvre et évaluer des séances d'enseignement (en particulier dans la discipline d'options CRPE) ;
- d'approfondir son questionnement sur l'adéquation entre objectifs de l'enseignant et apprentissages effectifs de chaque élève ;
- de développer un regard critique sur sa pratique.

### Les spécificités de la formation

L'encadrement de la formation est pris en charge par une équipe de formateurs expérimentés, compétents et disponibles au sein d'un établissement spécialisé dans la formation des enseignants (ESPE).

Un stage en pratique accompagnée est intégré à la formation.

Les cours en présentiel permettent de créer une vraie dynamique de groupe.

L'inscription au DU « Formation Continue au Métier de Professeur des Ecoles (CoMéPE) » permet un accès

- à un fonds documentaire pluridisciplinaire spécialisé dans les domaines de l'enseignement et de l'éducation,
- à toutes les fonctions et services de l'université (plateformes numériques, CROUS, prêt de matériel...).
- aux ateliers de pratiques sportives et culturelles proposés dans le cadre des missions de l'ESPE.

### Les créneaux professionnels et débouchés

La formation prépare au métier de professeur des écoles (CRPE et prise de fonctions) et peut ouvrir vers d'autres emplois dans le cadre scolaire et périscolaire.

L'inscription au CRPE et l'obtention du CRPE sont indépendantes de la formation.

### Le public visé

Toute personne ayant interrompu ses études depuis 3 ans au moins et répondant aux conditions d'éligibilité à l'inscription au CRPE (cf. III 1 a).

### Le niveau de la formation

Être éligible aux conditions d'inscription au CRPE :

- soit être titulaire d'un master 1 (maitrise) ou d'un titre équivalent ;
- soit être dispensé de condition de diplôme : mère ou père d'au moins 3 enfants ou sportif de haut niveau ;
- soit remplir les conditions d'inscription au 3<sup>e</sup> concours de recrutement des professeurs des écoles.

### Organisation des enseignements

Période de la formation : du 7 novembre 2019 au 29 mai 2020, les jeudis et vendredis hors vacances scolaires

Durée de la formation : 7 mois

Volume horaire de la formation : 153 heures

Formation semestrialisée (si oui quel semestre concerné) : NON

## STAGES

Oui  Non

Durée : 2 semaines soit 48h

Période : Janvier 2020

Une convention de stage entre l'ESPE, le Rectorat et l'étudiant sera établie.

## Conditions d'accès

Recevabilité des candidatures :

Aucune exigence concernant le domaine d'études sous réserve de respecter les conditions d'admission suivantes :

- **Avoir trois ans d'interruption d'étude après le dernier diplôme** au début de la formation
- **Être éligible aux conditions d'inscription au CRPE :**
  - soit être titulaire d'un master 1 (maîtrise) ou d'un titre équivalent ;
  - soit être dispensé(e) de condition de diplôme : mère ou père d'au moins 3 enfants ou sportif de haut niveau ;
  - soit remplir les conditions d'inscription au 3<sup>e</sup> concours de recrutement des professeurs des écoles.
- **Témoigner d'une motivation sérieuse** pour l'enseignement en école primaire.

Conditions d'admission :

Une commission examinera les dossiers et les lettres de motivation des candidats.

## Droits d'inscription

Tarifs Formation initiale : pas de recrutement

Tarifs Formation continue : **1950€**

Joindre l'annexe financière (dgdvfu\_annexe\_fin\_creation\_DUDIU\_201901)

## Formation Continue au Métier de Professeur des Écoles (CoMéPE)

Destinée à des personnes en recherche de reconversion professionnelle, la formation CoMéPE a pour but de permettre la construction des compétences professionnelles de base pour exercer le métier de Professeur des Écoles (CRPE) ou travailler avec des élèves d'école primaire.

Elle permet d'obtenir un Diplôme Universitaire (DU CoMéPE).

Elle allie un accompagnement à l'entrée dans le métier à une préparation aux épreuves du CRPE.

Elle propose :

- une prise en charge par une équipe de formateurs expérimentés, compétents et disponibles au sein de l'ESPE ;
- un stage de pratique accompagnée par un enseignant chevronné dans une école primaire ;
- des cours en présentiel pour créer une vraie dynamique de groupe ;
- l'accès au fonds documentaire pluridisciplinaire spécialisé dans les domaines de l'enseignement et de l'éducation de la Bibliothèque Universitaire du Professorat et de l'Éducation ;
- l'accès à toutes les fonctions et services de l'université (plateformes numériques, CROUS, prêt de matériel...).
- l'accès aux ateliers de pratiques sportives et culturelles proposés dans le cadre des missions de l'ESPE.

**Dates de la formation : du 07/11/2019 au 29/05/2020**

Les jeudis et vendredis toute la journée. Hors vacances scolaires.

**Lieu :** Site ESPE de Grenoble, 30 avenue Marcelin Berthelot 38100 Grenoble

### Conditions d'admission à la formation

#### Recevabilité des candidatures :

Aucune exigence concernant le domaine d'études sous réserve de respecter les conditions de recrutement suivantes :

- **Avoir trois ans d'interruption d'étude après le dernier diplôme** au début de la formation
- **Être éligible aux conditions d'inscription au CRPE :**
  - soit être titulaire d'un master 1 (maîtrise) ou d'un titre équivalent ;
  - soit être dispensé(e) de condition de diplôme : mère ou père d'au moins 3 enfants ou sportif de haut niveau ;
  - soit remplir les conditions d'inscription au 3<sup>e</sup> concours de recrutement des professeurs des écoles.
- **Témoigner d'une motivation sérieuse** pour l'enseignement à l'école primaire.

#### Conditions d'admission :

Une commission examinera les dossiers et les lettres de motivation des candidats.

**La formation ne prévoit pas l'inscription au CRPE. Celle-ci doit se faire de façon individuelle.**

**Tarif : 1950 €**

Responsable Pédagogique : Hélène GONDRAND ; helene.gondrand@univ-grenoble-alpes.fr

Ingénieure Conseil DFCA-UGA : Marie-Lionel DUTEL ; marie-lionel.dutel@univ-grenoble-alpes.fr

## Programme de la formation

**153 heures de formation et 48 heures de stage, réparties en 3 modules**

### Module 1 : Les fondamentaux de l'école (96h)

- **Mathématiques (36h)** : Nombres et calculs. Géométrie plane et dans l'espace. Grandeurs et mesures, Organisation et gestion de données. « Construire les premiers outils pour structurer sa pensée » à l'école maternelle. Points de vue disciplinaires et didactiques. Méthodologie du CRPE (Préparation à l'écrit)
- **Français (36h)** : Lecture, écriture, étude de la langue. « Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions » à l'école maternelle. Points de vue disciplinaires et didactiques. Méthodologie du CRPE (Préparation à l'écrit)
- **Sciences de l'éducation (24h)** : Connaissance du système éducatif, des conditions d'exercice du métier de professeur d'école, des droits et devoirs des fonctionnaires... Réflexion sur les grandes problématiques de l'école (inclusion scolaire, évaluation, travail en équipe, coéducation, partenariat...). Méthodologie du CRPE (Préparation à l'oral)

### Module 2 : La polyvalence et l'interdisciplinarité (48h)

- **Éducation Physique et Sportive (24h)** : Pratique physique pour vivre les enjeux de l'activité physique et faire des relations avec le sens, les enjeux et quelques modalités de l'enseignement de l'EPS à l'école primaire.  
Apports de connaissances sur l'APSA, sur les aspects didactiques, pédagogiques, et institutionnels, pour l'ensemble de l'école primaire.  
Méthodologie du CRPE (Préparation à l'oral)
- **Une discipline de l'école au choix (12h)** : sciences, histoire, géographie, enseignement moral et civique, musique, arts plastiques, histoire des arts. Approfondissement les connaissances scientifiques, pédagogiques et didactiques dans le domaine considéré. Mise en relation de la séquence pédagogique avec les missions et les programmes de l'école. Méthodologie du CRPE (Préparation à l'oral)
- **Fondamentaux de l'éducation et des apprentissages (12h)**
  - Panorama des différentes questions concernant l'éducation : éducation et démocratie, école et valeurs républicaines, enjeux épistémologiques de l'apprentissage, rôle de l'autorité. Analyse critique des modèles pédagogiques (Philosophie 6h)
  - Les différentes théories du développement de l'enfant et de l'adolescent. Processus d'apprentissage : le fonctionnement de la mémoire. Les principaux troubles des apprentissages (dyslexie, dyspraxie, troubles de l'attention) (Psychologie des apprentissages 6h)

### Module 3 : Le stage et la préparation du stage (57h)

- **Stage de pratique accompagnée** par un enseignant chevronné en école primaire (2 semaines. 48h)
  - Apprendre à agir dans le cadre réglementaire (respecter les programmes, assumer les responsabilités de l'enseignant) et à se positionner comme enseignant dans la classe.
  - Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des séances d'enseignement (en particulier dans la discipline d'options CRPE).
  - Approfondir son questionnement sur l'adéquation entre objectifs de l'enseignant et apprentissages effectifs de chaque élève.
  - Développer un regard critique sur sa pratique.
  
- **Préparation et retour sur le stage** (9h)
  - Construire des repères méthodologiques pour concevoir son enseignement.
  - Réfléchir aux conditions nécessaires à l'instauration d'un cadre de vie et de travail favorable aux apprentissages.
  - Prendre conscience de la nécessité pour l'enseignant de mesurer les effets de sa pratique (apprentissage des élèves, organisation du cadre de vie et de travail...).



École supérieure  
du professorat  
et de l'éducation  
Académie de Grenoble



## DU CoMéPE - RÈGLEMENT DES ÉTUDES 2019/2020

**Principes** : l'évaluation des modules de la formation ne génère pas de notes.  
Les modules sont validés, ou non. La validation s'appuie sur l'assiduité (validé/non validé).

La délivrance de Diplôme d'Université est assujettie à la validation de 100% des modules constitutifs.



École supérieure  
du professorat  
et de l'éducation  
Académie de Grenoble



## DU CoMéPE - MODALITÉS DE VALIDATION 2019/2020

### Validation des modules

Module	Validation
<b>Les fondamentaux de l'école (96h)</b>	<u>Base d'évaluation</u> : Assiduité <u>Validation</u> : validé / non validé
<b>La polyvalence et l'interdisciplinarité (48h)</b>	<u>Base d'évaluation</u> : Assiduité <u>Validation</u> : validé / non validé
<b>Le stage et la préparation du stage (57h)</b>	<u>Base d'évaluation</u> : Assiduité <u>Validation</u> : validé / non validé

La délivrance de Diplôme d'Université est assujettie à la validation de 100% des modules constitutifs.

**Année universitaire :** 2019-2020

**Composante :** Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE)

**Fiche validée :** Oui

**Statut de la formation :** Création

## Formation

Intitulé de la formation : Formation Continue Métier Professeur des Écoles (CoMéPE)

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR : 13/03/2019

Date de passage en CFVU :

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Hélène Gondrand

Régime : Formation continue

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		
Formation continue		32
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Formation permanente		

Préciser le niveau de la formation : Niveau II (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Dépôt RNCP :

Date dépôt RNCP :

# I. Dispositions générales

## Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Destinée à des personnes en reconversion professionnelle, la formation CoMéPE a pour but de permettre la construction des compétences professionnelles de base pour exercer le métier de Professeur des Écoles (CRPE) ou travailler avec des élèves d'école primaire.

Elle se fait sous forme de TD en présentiel et d'un stage en pratique accompagnée dans une école primaire.

En lien avec les attendus du référentiel de compétences des métiers de l'enseignement, les TD visent la construction de :

- connaissances sur le développement de l'enfant (aspects psychologiques), sur les valeurs et le fonctionnement de l'école (aspects réglementaires, pédagogiques et philosophiques) ;
- connaissances sur les disciplines enseignées à l'école primaire et leur apprentissage (aspects didactiques et pédagogiques).

Le stage en pratique accompagné par des enseignants chevronnés et son accompagnement par les formateurs de l'ESPE permet au stagiaire de :

- d'apprendre à agir dans le cadre réglementaire (respecter les programmes, assumer les responsabilités de l'enseignant) et à se positionner comme enseignant dans la classe ;
- de concevoir, mettre en oeuvre et évaluer des séances d'enseignement (en particulier dans la discipline d'options CRPE) ;
- d'approfondir son questionnement sur l'adéquation entre objectifs de l'enseignant et apprentissages effectifs de chaque élève ;
- de développer un regard critique sur sa pratique.

Les spécificités de la formation

L'encadrement de la formation est pris en charge par une équipe de formateurs expérimentés, compétents et disponibles au sein d'un établissement spécialisé dans la formation des enseignants (ESPE).

Un stage en pratique accompagnée est intégré à la formation.

Les cours en présentiel permettent de créer une vraie dynamique de groupe.

L'inscription au DU « Formation Continue au Métier de Professeur des Ecoles (CoMéPE) » permet un accès

- à un fonds documentaire pluridisciplinaire spécialisé dans les domaines de l'enseignement et de l'éducation,
- à toutes les fonctions et services de l'université (plateformes numériques, CROUS, prêt de matériel...).
- aux ateliers de pratiques sportives et culturelles proposés dans le cadre des missions de l'ESPE.

## **Article 2 : Conditions d'accès**

### 2.1 Recevabilité des candidatures

Le public visé

Toute personne ayant interrompu ses études depuis 3 ans au moins et répondant aux conditions d'éligibilité à l'inscription au CRPE (cf. III 1 a).

Le niveau de la formation

Être éligible aux conditions d'inscription au CRPE :

- soit être titulaire d'un master 1 (maîtrise) ou d'un titre équivalent ;
- soit être dispensé de condition de diplôme : mère ou père d'au moins 3 enfants ou sportif de haut niveau ;
- soit remplir les conditions d'inscription au 3e concours de recrutement des professeurs des écoles.

### 2.2 Conditions d'admission

Recevabilité des candidatures :

Aucune exigence concernant le domaine d'études sous réserve de respecter les conditions d'admission suivantes :

- Avoir trois ans d'interruption d'étude après le dernier diplôme au début de la formation
- Être éligible aux conditions d'inscription au CRPE :
- soit être titulaire d'un master 1 (maîtrise) ou d'un titre équivalent ;
- soit être dispensé(e) de condition de diplôme : mère ou père d'au moins 3 enfants ou sportif de haut niveau ;
- soit remplir les conditions d'inscription au 3e concours de recrutement des professeurs des écoles.
- Témoigner d'une motivation sérieuse pour l'enseignement en école primaire.

Conditions d'admission :

Une commission examinera les dossiers et les lettres de motivation des candidats.

## II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

### Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : Période de la formation : du 7 novembre 2019 au 29 mai 2020, les jeudis et vendredis hors vacances scolaires

Durée de la formation : 7 mois

Formation semestrialisée : Non

Volume horaire de la formation : 153 heures de formation et 48 heures de stage, réparties en 3 modules

Nombre d'ECTS : 0

*Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.*

### Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Copie de COMEPE MCC 2019-2020.xlsx

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

### Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Oui

Durée du stage : 2 semaines soit 48h

Période du stage : Janvier 2020

Modalité de stage : Une convention de stage entre l'ESPE, le Rectorat et l'étudiant sera établie.

*Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.*

## **Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré**

Mémoire :

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

## **Modalités d'examen**

Assiduité aux enseignements :

Principes : l'évaluation des modules de la formation ne génère pas de notes.

Les modules sont validés, ou non. La validation s'appuie sur l'assiduité (validé/non validé).

La délivrance de Diplôme d'Université est assujettie à la validation de 100% des modules constitutifs.

Absences aux examens :

### III. Résultats

#### Article 5 : Jury

*La composition du jury est déléguée au directeur de la composante par décision du Conseil d'Administration de l'UGA, en date du 20 mai 2016.*

#### Article 6 : Conditions de validation de la formation

Validation des modules

Modules :

Les fondamentaux de l'école (96h)

Base d'évaluation : Assiduité

Validation : validé / non validé

La polyvalence et l'interdisciplinarité (48h)

Base d'évaluation : Assiduité

Validation : validé / non validé

Le stage et la préparation du stage (57h)

Base d'évaluation : Assiduité

Validation : validé / non validé

La délivrance de Diplôme d'Université est assujettie à la validation de 100% des modules constitutifs.

#### Article 7 : Redoublement

### IV. Frais de scolarité

#### Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : pas de recrutement

Tarifs Formation continue : 1950 euros

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Formation permanente :

Exonération :

## **V. Dispositions diverses**

### **Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation**

## Indicateurs 2017

<b>COUTS DIRECTS</b>	Enseignement : Coût Heurs TD Pondérée (EC-EA-HC-Vacations)	177 €	EC : Enseignant chercheur
	Heure vacataire chargée	59 €	EA : Autre enseignant
	H. enseignant, hors enseignement : Coût Heure TD EC et EA	54 €	

		UGA	DFCA	Composante	
<b>COUTS INDIRECTS UGA</b>	Masse salariale BIATOSS fonctions support	Coût /stagiaire	1 412 €	1 412 €	
	Fonctionnement	Coût /stagiaire	851 €	851 €	

Dotation /étudiant	5 044 €
--------------------	---------

<b>Charges directes DFCA</b>	
Charges directes de masse salariale/stagiaire	114 €
Charges directes de fonctionnement /stagiaire	20 €

Remplir Les cases jaunes en fonction du pack

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION (Licence, Maîtrise) (Public MIXTE FI-FC)			
Zones à renseigner		Nombre stagiaire fc	0
		Nombre heures apprenants	
		Tarif	
		Nbre stagiaires	
RECETTE FC			0 €
DOTATION Etat		Nombre étudiants	0
CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL			0 €
<b>COÛTS DIRECTS</b>			
<b>COÛTS Enseignement Heures de formation</b>		Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure
			Coût total des heures de formation
Heures TP (= 0,66*TD)			117 €
Heures TD Pondérées (EC-EA-HC-Vacations)			177 €
Heures CM/TD (=TD*1,25)			221 €
Heures CM (=TD*1,5)			266 €
			0 €
			0 €
<b>CHARGES DIRECTES HORS ENSEIGNEMENT</b>			
<b>Responsabilité pédagogique, encadrement, tutorat</b>			
Heure TD. enseignant, hors enseignement (EC et EA)			54 €
Heure TD Enseignant (HC)			43 €
Heure TD vacataire			59 €
			0 €
<b>Accueil, orientation, accompagnement, ingénierie pédagogique FC</b>			
Heure CAT A par stagiaire			34 €
Heure CAT B par stagiaire			28 €
Heure CAT C par stagiaire			23 €
Cout moyen Biatos par stagiaire			28 €
Autres (honoraires de formation...)			0 €
<b>Charges directes de la composante (Pack1)</b>			
Charges directes de masse salariale adm et financière			
Charges directes de fonctionnement			
<b>Autres charges directes DFCA</b>			
Charges directes de masse salariale		0	0 €
Charges directes de fonctionnement		0	0 €
<b>TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION</b>		0	#DIV/0!
<b>COÛTS SPECIFIQUES</b>			
- Frais publicitaires (insertion catalogue, frais de site web, envoi publicitaire, envoi brochures...)			
- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)			
- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)			
- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)			
- Autres frais spécifiques			
<b>TOTAL COÛTS SPECIFIQUES</b>			0 €
<b>I - TOTAL COÛTS DIRECTS</b>			0 €
<b>MARGE SUR COÛTS DIRECTS (doit être &gt; 0)</b>			#DIV/0!
<b>II - TOTAL COÛTS INDIRECTS "FORFAITAIRES"</b>			0 €
<b>III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS INDIRECTS (II)</b>			0 €
<b>MARGE SUR COÛTS COMPLETS (doit être &gt; 0)</b>			#DIV/0!

Chiffes clés / stagiaire	
Coûts complets	#DIV/0!
dont coûts directs	#DIV/0!
dont coûts indirects	#DIV/0!
Coût complets de l'heure de formation	#DIV/0!
Marge sur coûts directs	#DIV/0!
Marge sur coûts complets	#DIV/0!

## GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION CONTINUE (Publics uniquement)

<b>COMEPE</b>						
	<b>Nombre stagiaire fc</b>	32	<b>Nbre stagiaires</b>	32	<b>Tarif fc</b>	1 950 €
	<b>Nombre stagiaire tarif exonéré FC</b>	0			<b>Tarif ind</b>	
	<b>AUTRE (CU,FI, ...)</b>	0			<b>Tarif AUTRE</b>	
	<b>AUTRE (CU,FI, ...)</b>				<b>Tarif AUTRE</b>	
	<b>Nombre heures étudiants</b>	155				

Tarifs choisis

**CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL 62 400 €**

### COÛTS DIRECTS

COÛTS Enseignement Heures de formation	Nombre d'heures	Coût de l'heure	Coût total
Heures TP (= 0,66*TD)		117 €	0 €
Heures TD Pondérées (EC-EA-HC-Vacations)	213	177 €	37 701 €
Heures CM/TD (=TD*1,25)		221 €	0 €
Heures CM (=TD*1,5)		266 €	0 €
Heures TD Pondérées (EC-EA)		222 €	0 €
Heure TD Enseignant (HC)	48	43 €	2 087 €
Heure TD vacataire		59 €	0 €
Heure CM/TD (=TD*1,25) vacataire		73 €	0 €
Autres (honoraires de formation...)			

48 48 tutorat à prof Rectorat

### CHARGES DIRECTES HORS ENSEIGNEMENT

<b>Responsabilité pédagogique, encadrement, tutorat</b>			
Heure TD. enseignant, hors enseignement (EC et EA)	15	54 €	810 €
Heure TD Enseignant (HC)		43 €	0 €
Heure TD vacataire		59 €	0 €
<b>Accueil, orientation, accompagnement, ingénierie pédagogique</b>			
Heure CAT A par stagiaire	2	34 €	2 172 €
Heure CAT B par stagiaire	4	28 €	3 523 €
Heure CAT C par stagiaire		23 €	0 €
Coût moyen Biatos par stagiaire		28 €	0 €
Autres (honoraires de formation...)			0 €
<b>*Charges directes de la composante (Pack1)</b>			
Charges directes de masse salariale par stagiaire			0 €
Charges directes de fonctionnement par stagiaire			0 €
<b>Autres charges directes DFCA</b>			
Charges directes de masse salariale par stagiaire	32		3 648 €
Charges directes de fonctionnement par stagiaire	32		640 €
<b>TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION</b>	<b>346</b>	<b>146 €</b>	<b>50 580 €</b>

### COÛTS SPECIFIQUES

- Frais publicitaires (insertion catalogue, frais de site web, envoi publicitaire, envoi brochures...)			
- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)			
- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)			
- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)			
- Autres frais spécifiques			
<b>TOTAL COÛTS SPECIFIQUES</b>			<b>0 €</b>

**I - TOTAL COÛTS DIRECTS 50 580 €**

**MARGE SUR COÛTS DIRECTS (doit être > 0) 81,1% 11 820 €**

**II - TOTAL COÛTS INDIRECTS "FORFAITAIRES" % en fonction de la présence 15% 10 862 €**

**III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS INDIRECTS (II) 61 443 €**

**MARGE SUR COÛTS COMPLETS (doit être > 0) 98,47% 957 €**

### Chiffes clés / stagiaire

<b>Coûts complets</b>	1 920 €
dont coûts directs	1 581 €
dont coûts indirects	339 €
<b>Coût complets de l'heure de formation</b>	<b>12,39 €</b>
<b>Marge sur coûts directs</b>	<b>369 €</b>
<i>en % du tarif de vente</i>	<b>18,9%</b>
<b>Marge sur coûts complets</b>	<b>30 €</b>
<i>en % du tarif de vente</i>	<b>1,5%</b>
<b>Nombre minimum de stagiaires</b>	<b>32</b>

**OFFRE DE FORMATION NON ACCREDITEE 2019/2020**

**Formations en modification**

COMPOSANTE	INTITULE DIPLOME	MODIFICATIONS APORTEES
	<p><b>DU Webmarketing &amp; Electronic Business</b></p>	<p><b>suppression du cours Spécificités légales et réglementaires de l'Internet</b> : il s'agissait d'une sensibilisation de 7 heures. L'impact juridique du web, notamment la partie relative à la RGPD, est intégrée dans d'autres enseignements et donc davantage liée avec les éléments opérationnels.</p> <p><b>suppression du cours E-commerce : solutions techniques SCM et optimisation des services</b>: il s'agissait d'un cours plutôt destiné aux étudiants issus du master Marketing ou du master MSI de Grenoble IAE (première version du DU). Le DU est recentré sur la partie webmarketing et les éléments supports, tels que la logistique ou les services, ne sont plus au coeur de la formation.</p> <p><b>- Redéploiement des heures dégagées issues de la suppression des 2 cours et des réductions de volume horaire de plusieurs cours :</b>  les heures libérées ont été affectées aux projets Web (UE 5) qui nécessitent des temps de travail en groupe et sous l'encadrement d'un enseignant.</p>
<p><b>IAE</b></p>	<p><b>DU Executive MBA</b></p>	<p><b>Modification sur tableau MCC : changement d'intitulés de cours</b> : modifications demandées par le partenaire indonésien et validées par l'IAE, afin d'être aligné sur la convention.</p> <p><b>Dans UE1</b> : la matière intitulée Financial Accounting en 2018/19 s'intitule en 2019/20 Corporate financial reporting.  la matière intitulée Management Accounting en 2018/19 s'intitule en 2019/20 Financial information for managers.</p> <p><b>Dans UE 2</b> : la matière intitulée Leadership et Team bulding en 2018/19 s'intitule en 2019/20 Leadership et organizational behavior.</p> <p>L'intitulé de la matière Human resources management en 2018/19 a été complété en 2019/20 en Human resources management : a cross-cultural perspective.</p> <p>...</p>

	<p><b>DU Doctorate in Business Administration (DBA)</b></p>	<p>Le programme est étendu à de nouveaux partenaires (Iran, Chine et Suisse). Les tableaux MCC sont légèrement différents en fonction des conventions signées avec les partenaires. Ces différences ne concernent que les volumes horaires et les intitulés des séminaires (se référer aux tableaux MCC de chaque pays).</p> <p><b>Autres modifications sur RDE :</b>  <b>sur le § assiduité : changement de règle sur l'assiduité :</b>  <i>"Conformément aux modalités de validation des séminaires, toute absence doit être exceptionnelle, limitée et justifiée. En cas d'absences non justifiées ou répétées, le jury de fin d'année peut décider de ne pas valider le séminaire ." au lieu de "Au-delà de deux absences non justifiées, l'étudiant pourra se voir attribuer la note de 0/20 au contrôle continu de l'enseignement concerné ."</i></p> <p><b>sur les conditions de validation des séminaires :</b> Pour l'obtention de la première année, l'étudiant doit :  "- valider chacun des séminaires des UE 1 et 2", au lieu de " obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble des 3 UE." en 2018/19.</p> <p><b>sur le tarif FC :</b> 20 000 € (variable en fonction des conventions signées avec les universités) au lieu de 15 000 € en 2018/19</p>
<p><b>IUT 1</b></p>	<p><b>Diplôme d'Université d'Etudes Technologiques Internationales - DUETI -</b></p>	<p><b>Modifications modalité d'examen :</b> rapport et soutenance remplacé par un mémoire sans soutenance (sauf session rattrapage) ou d'un exercice de communication. <i>"L'essentiel du contenu du DUETI étant la validation des crédits passés à l'étranger, nous avons souhaité "moderniser" les outils de communication possibles et proposer des alternatives au traditionnel mémoire, en permettant aux étudiants de proposer une vidéo type "mon expérience en 180 secondes" ou un "poster".</i></p> <p><b>Modification conditions de validation :</b> Validation dans l'université d'accueil d'un nombre de crédits de niveau L3 pour 54 ects au minimum . Le RDE 2018 ne précisait pas le niveau L3.  <i>renforcer l'aspect L3 pour être en phase avec ce qui se pratique à l'IUT2 et dans les autres IUT généralement au niveau national, les étudiants partant après leur DUT (donc en 3ème année)</i></p>
	<p><b>DU Business Administration</b></p>	<p><b>Modifications dans le tableau MCC :</b>  <b>Au S1 :</b> ajout de 3 cours à la place de "Comportement du consommateur et prise de décisions éthiques" suite au départ de l'enseignant qui assurait cet enseignement.  Ajout d'un nouveau cours de créativité suite à la demande des étudiants étrangers.</p> <p><b>Modifications de cours principalement au S2 :</b> Suppression d'enseignements à choix remplacés par de nouveaux car n'intéressaient pas les étudiants.</p>

<p><b>IUT 2</b></p>	<p><b>Préparation au diplôme d'état éducateur spécialisé "passerelle" :</b></p>	<p>Suite réforme 2018 : certains articles du RDE impactés :</p> <p><b>Modifications sur RDE :</b></p> <p><b>Article 2 :</b> l'admission suite à un entretien (sans épreuve écrite préalable) fait effectivement partie de la réforme (il n'y a plus d'épreuve écrite pour les étudiants recrutés en DUT1)</p> <p><b>Article 3 :</b> augmentation du volume horaire. 1450 h réparties sur les 3 années de formation au lieu de 1150 précédemment.</p> <p><b>Article 4 :</b> plus de stage : Concernant les stages, les étudiants en formation continue n'ont plus de stage à réaliser. C'est aussi une conséquence de la réforme.</p> <p><b>Article 5 :</b> " Il se réunit et valide les notes obtenues par les candidats aux épreuves certifiées par l'établissement aux semestres 4, 5 et 6." au lieu de "à l'épreuve DC4.2 (notes de l'écrit et de la soutenance orale) ".</p> <p><b>Article 6 :</b> sur validation des domaines de compétence : la référence aux DC2.1, DC3.2 et DC4.2 a été enlevée.</p>
<p><b>IUT Valence</b></p>	<p><b>DU International Tourism Management, mention French Art de Vivre in the Rhône Valley</b></p>	<p><b>Modifications dans le Tableau MCC :</b></p> <p>Suppression d'un cours de l'UE 4 (Marketing Practice de 12 h)</p> <p>+ Changement de volume horaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour un cours de l'UE 3 (passe de 18h à 22h)</li> <li>- pour un cours de l'UE 1: International Marketing (passe de 12 h à 20 h)</li> </ul> <p><b>Raisons :</b> souci au niveau de la stabilité de l'équipe pédagogique, difficile pour trouver un intervenant pour le cours Marketing Practice. De plus, il y avait une certaine redondance avec le cours de l'UE 1 en marketing ( International Marketing) .</p> <p>Au final : Réaffectation des heures sur les 2 autres cours (dans l'UE 1 et l'UE 3), le volume horaire global ne change pas.</p>
<p><b>LLASIC</b></p>	<p><b>DU Français Langue Etrangère (FLE) (formation en présentiel)</b></p>	<p><b>Modifications RDE :</b></p> <p>Ajout de la précision que tous les cours sont mutualisés avec l'Offre de Formation Complémentaire de Licence 3, famille "Métiers de l'enseignement et de la formation".</p> <p>Ajout précision sur tarif FC : 10€ / heure</p> <p><b>Tableau MCC :</b> semestre 1 option : nouveau cours Didactique et linguistique du français (création OFC L3) remplace 2 autres cours (lire et faire lire/ Description et documentation) appartenant aussi à l'OFC mais supprimés</p>
	<p><b>Préparation à l'agrégation de Lettres modernes</b></p>	<p><b>Modifications RDE :</b></p> <p>Augmentation tarif 243€ (base Master au lieu de 111€)</p>
<p><b>MEDIAT RHONE ALPES</b></p>	<p><b>DU Assistant bibliothécaire - Médiations numériques et culturelles</b></p>	<p><b>Modifications RDE :</b></p> <p>Tarif FC : 1 455 euros au lieu de 1 440 euros</p> <p>Ajout du tarif FI : idem tarif FC</p>

	<b>DU BioTechCo Grenoble au Liban</b>	<p><b>Tableau MCC :</b>  - Suppression du cours « immunotechnologie UGA» (1 ects) entraîne modification crédits « immunotechnologie Liban » (2 ects au lieu 1 ects) et modification nombre d'heures UGA : 94h au lieu de 110h.</p>
<b>CHIMIE ET BIOLOGIE</b>	<b>DU Université-Entreprise</b>	<p><b>RDE :</b>  <b>Suppression des crédits ECTS (6ECTS)</b> qui correspondaient à 2 UE de 3 ECTS (48H TD) à choisir parmi les UE du SET. Ces UE sont supprimées des MCC.  <b>Augmentation du tarif FI :</b> 500€ au lieu de 450€  <b>Tableau MCC :</b>  <b>La suppression des UE du SET</b> entraîne une augmentation vol. horaire des cours suivants : anglais (24TD / 12 TD en 2018), projet tutoré (48TD /24 TD en 2018)  + <b>création d'un nouveau cours</b> : Connaissances scientifiques et techniques (24TD)</p>